

Rapport d'Activité 2 0 0 1





La parution de ce rapport d'activité 2001 intervient au moment même où la période de dix ans accordée par la loi de 1992 sur les déchets, dite loi "ROYAL", prévoyant d'assurer la fin de la mise en décharge des déchets bruts, est arrivée à son terme. La présentation de ce rapport répond donc à un double objectif : faciliter la compréhension des enjeux auxquels nous sommes confrontés et donner les éléments de réflexion propres à définir une ligne d'horizon aussi claire que possible.

Pour notre part, et loin d'une vision surestimée de notre action, le programme d'investissement considérable de 640 millions d'euros hors taxes voté par les élus en décembre 2001 pour prévoir les équipements à réaliser dans les prochaines années, traduit dans les faits cette envie de réussir dans la mission de service public qui nous a été confiée par les communes. Réussir non pas à n'importe quel prix mais dans une logique désormais bien acceptée de développement durable qui respecte notamment les intérêts des populations de notre territoire d'intervention.

Que ce rapport constitue donc une des pierres à l'édifice que nous souhaitons patiemment bâtir : une politique de traitement des déchets efficace et partagée par chacun.

François DAGNAUD
Président du SYCTOM

Faits & Chiffres



- p. 6-10 • Le territoire d'intervention du SYCTOM
- p. 11-17 • Les filières de traitement
- p. 18-21 • Unités et centres de traitement
- p. 22-29 • Les résultats d'exploitation
- p. 30-32 • Le budget du SYCTOM

Stratégie & Actions



- p. 34-35 • Etat des lieux et perspectives
- p. 36-43 • Les projets du SYCTOM
- p. 44-46 • Le devoir d'information et de transparence

Organisation & Services



- p. 48-60 • Les organes décisionnels
- p. 61 • Les partenaires
- p. 62-63 • Les chiffres clés



Faits & Chiffres

*Une mission de service public
auprès de 5,5 millions d'usagers,
pour traiter 2,9 millions
de tonnes de déchets.*

Le territoire le plus urbanisé

Sur le territoire du SYCTOM, huit habitants sur dix vivent en immeubles.

La production de déchets ménagers y est aussi plus importante que la moyenne nationale.

Le SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) de l'agglomération parisienne a pour mission le traitement des déchets ménagers des habitants de ses 90 communes adhérentes et d'une commune cliente, réparties sur cinq départements. Ce qui représente un bassin de population de 5,5 millions d'habitants (plus de 9 % de la population française) et un gisement de près de 3 millions de tonnes de déchets ménagers par an.

● Communes adhérentes et syndicats primaires

Les communes adhèrent au SYCTOM, soit directement, soit par l'intermédiaire de syndicats primaires, dont la constitution a précédé celle du SYCTOM : le SIELOM (92) et le SITOM 93. Adhèrent directement au SYCTOM la ville de Paris, trois communes du département des Yvelines, une commune des Hauts-de-Seine et treize communes du Val-de-Marne ; une commune est cliente.



La collecte sélective.

Ce territoire regroupe aussi la zone la plus peuplée et la plus urbanisée de France (907 hab/km²), avec un habitat particulièrement dense et concentré, où prédomine largement le logement vertical. Près de huit habitants sur dix y vivent en effet dans des immeubles. Leurs modes de vie et de consommation influent directement sur le volume et la nature de leurs déchets ménagers.

Sur le territoire du SYCTOM, la production de déchets ménagers est ainsi plus élevée que dans le reste de la France et de la région d'Ile-de-France : 520 kg/hab/an* contre une moyenne nationale de 440 kg et de 481 kg/hab/an en Ile-de-France (Ordif 2000). Les Franciliens génèrent aussi plus d'emballages, mais moins de déchets organiques que la moyenne des Français.

Le SIELOM, qui regroupe 34 communes des Hauts-de-Seine, est chargé de la mise en place et du développement des collectes sélectives sur son territoire.

Le SITOM 93 rassemble 38 communes de Seine-Saint-Denis.

Le SIELOM et le SITOM 93 interviennent également auprès de leurs adhérents en tant que pôle d'information, d'aide à la décision et au suivi de leurs collectes sélectives.

Ces deux syndicats primaires sont des partenaires privilégiés du SYCTOM. ■

1896, UNE PREMIÈRE USINE À SAINT-OUEN

Dès la fin du XIX^e siècle, la ville de Paris avait construit des usines dans la proche banlieue pour traiter les ordures ménagères des Parisiens. La première, celle de Saint-Ouen, fut réalisée en 1896.

Celles de Romainville et d'Issy-les-Moulineaux le furent peu de temps après. Enfin, celle d'Ivry-sur-Seine date de 1910. Démolies et reconstruites à intervalles réguliers, ces équipements sont toujours implantés sur les sites historiques des premières usines ou à proximité immédiate.



A sa création, en mai 1984, le SYCTOM en hérite et en devient responsable. Ainsi, son histoire est étroitement liée à celle du traitement des déchets ménagers de l'agglomération parisienne. Elle s'inscrit aussi dans une logique d'intercommunalité. Les 70 premières communes adhérentes anticipaient en effet, avec quelques années d'avance, ces regroupements intercommunaux qui s'opèrent aujourd'hui partout en France et qu'imposent désormais les contraintes techniques et réglementaires.

(*) OM (Ordures Ménagères)
+ OE (Objets Encombrants)
+ CS (Collecte Sélective + déchets verts).

en France



Bassins versants des ordures ménagères

- Bassin versant de l'usine d'Issy-les-Moulineaux
 - 22 communes
 - et 3 arrondissements parisiens
 - 1 162 971 habitants
- Bassin versant de l'usine de Saint-Ouen
 - 18 communes
 - et 4 arrondissements parisiens
 - 1 310 208 habitants
- Bassin versant de l'usine d'Ivry-sur-Seine
 - 17 communes dont 3 clientes
 - et 10 arrondissements parisiens
 - 1 317 802 habitants
- Bassin versant du centre de Romainville
 - 16 communes
 - et 3 arrondissements parisiens
 - 1 026 865 habitants
- 18 communes adhérentes ne déversant pas dans les installations du SYCTOM
- Commune cliente
- Centre de tri et de transfert
- Centre en projet
- Centre de valorisation énergétique
- CET 2

CHIFFRES CLÉS

- 18 communes adhérentes directes ;
- 34 communes adhérentes par l'intermédiaire du SIELOM (Syndicat primaire des Hauts-de-Seine) ;
- 38 communes, adhérentes par l'intermédiaire du SITOM 93 (Syndicat primaire de Seine-Saint-Denis) ;
- 1 commune cliente ;
- 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne ;
- 5,5 millions d'habitants ;
- 2 540 000 tonnes de déchets ménagers traités par le Syctom (2001) ;
- 2 904 000 de tonnes de gisement.



Plus de 2 904 000 déchets ménagers

Prépondérance des collectes usuelles, mais aussi augmentation constante des collectes sélectives et des flux de déchets provenant des déchetteries.

En 2001, le gisement total de déchets ménagers produits par le SYCTOM a représenté une quantité de 2 904 000 tonnes, dont 87,3 %, soit 2 537 657, tonnes ont été directement réceptionnés et traités dans ses différents centres. Les ordures ménagères provenant des collectes dites "usuelles" ou "traditionnelles" y occupent une place prépondérante. Elles représentent en effet 81,8 % de ce gisement initial.



Le volume des déchets provenant de la collecte sélective ne cesse d'augmenter.

En 1998, les collectes traditionnelles représentaient, en France, 90 % du gisement de déchets provenant des ménages. Sur un total estimé à 22 millions de tonnes, 2,2 millions de tonnes, soit 10 %, provenaient des collectes sélectives.



(Source ADEME Déchets municipaux, les chiffres clés.)

Les chiffres évoqués ci-dessous témoignent donc des efforts importants engagés par les communes pour développer les collectes sélectives, ainsi que de l'augmentation des capacités d'accueil en déchetteries réalisée par le SYCTOM. Par ailleurs, les déchets provenant de la seule ville de Paris représentent près de 47,6 % des déchets traités par le SYCTOM. La part prépondérante des ordures ménagères, l'augmentation des déchets triés pour pouvoir suivre ensuite une filière de valorisation



matière, l'importance des volumes provenant de la seule ville de Paris : tels sont trois des éléments majeurs qui caractérisent le gisement de déchets ménagers produits sur le territoire du SYCTOM.

● **Collectes usuelles** : il s'agit des collectes traditionnelles, dans lesquelles les déchets sont placés en mélange dans une poubelle par l'utilisateur, dans un sac ou dans un bac roulant.

● **Collectes sélectives (emballages ménagers et journaux/magazines)** : elles concernent certains flux de déchets, préalablement séparés par les usagers, en vue d'un traitement spécifique ou d'une valorisation matière. On distingue deux types de collectes sélectives : en porte à porte ou par apport volontaire. Dans le premier cas, les déchets sont collectés au domicile de l'utilisateur. Dans le second cas, c'est l'utilisateur qui doit les déposer dans des conteneurs installés dans des lieux publics. C'est la forme de collecte la plus répandue pour le verre. De 1997 à 2001, le volume des collectes sélectives hors verre*, traité par les centres du SYCTOM, a augmenté de 116 %, passant de 42 176 t à 91 375 t.

Répartition des déchets traités par les centres SYCTOM en 2001 (en tonnes)

Collectes usuelles	2 156 560	84,98 %
Collectes sélectives	91 375	3,6 %
Objets encombrants	172 841	6,81 %
Déchetteries	55 950	2,2 %
DIB	53 181	2,1 %
Déchets verts	7 750	0,31 %
Total	2 537 657	100 %

(*) Le verre ne transite pas par les installations du SYCTOM.

tonnes de produits en 2001



Les encombrants (appareils ménagers, mobiliers).

● **Objets encombrants :**

il s'agit de déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur poids et de leur volume, ne peuvent pas être pris en charge par les collectes usuelles. Ils comprennent notamment des biens d'équipements usagés (appareils électroménagers, mobiliers...).

● **Déchetteries :**

le SYCTOM dispose de trois déchetteries où les usagers peuvent déposer les déchets qui ne peuvent être pris en charge par les collectes usuelles (gravats, déchets verts, bois...).



Ils peuvent aussi y déposer leurs encombrants. Le tonnage est passé de 19 603 tonnes en 1997 à 77 885 tonnes en 2001.

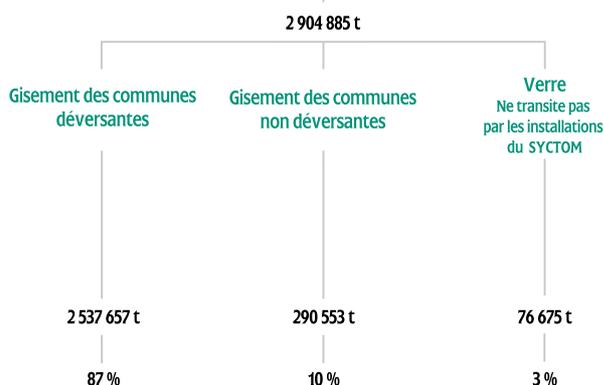
Deux catégories de déchets viennent compléter le gisement traité par le SYCTOM :

● **Les déchets verts :** ils sont issus de l'entretien des jardins et des espaces verts (tontes de gazon, feuilles, branchages etc.). Les déchets verts proviennent des communes effectuant une collecte spécifique (ces communes n'ont pas obligation de les acheminer dans les centres du SYCTOM).

● **DIB (Déchets industriels banals) :** le SYCTOM traite une partie des déchets résultant des activités professionnelles de l'artisanat, du commerce ou des PME, qui continuent à être collectés avec ordures ménagères. Papiers de bureaux, cartons, plastiques, ces déchets sont considérés comme étant "assimilables" aux ordures ménagères. ■



Gisement des 91 communes





Répartition des tonnages de déchets collectés par les communes adhérentes par départements (en tonnes)

	OM+OE+CS +déchets verts	Verre (traité hors SYCTOM)	Totaux
Paris	1 209 035	29 194	1 238 229
Hauts-de-Seine	552 149	22 597	574 746
Seine-Saint-Denis	424 154	14 481	438 635
Yvelines	53 425	3 110	56 535
Val-de-Marne	188 806	7 293	196 099

Evolution des tonnages traités par le SYCTOM

	OM entrants	CS collectées	Déchetteries	Encombrants	Déchets verts	Verre	DIB	Total
1997	2 137 636	42 176	19 603	150 867	-	50 448	45 804	2 446 534
1998	2 104 392	55 837	21 538	166 384	-	56 206	48 580	2 452 937
1999	2 166 718	66 129	31 068	174 282	-	65 641	54 793	2 558 631
2000	2 190 214	85 820	45 216	176 684	9 080	73 118	50 812	2 630 944
2001*	2 156 560	91 375	55 950	172 841	7 750	76 675	53 181	2 614 332
2001**	221 405	678	21 937	29 717	16 816	-	-	290 553
Total 2001	2 377 965	92 053	77 887	202 558	24 566	76 675	53 181	2 904 885



(*) Déversement dans les centres SYCTOM. (**) Déversement des communes adhérentes hors centres SYCTOM.
OM : Ordures Ménagères, CS : Collecte Sélective, OE : Objets Encombrants, DIB : Déchets Industriels Banals.



Vue du centre de transfert des déchets à Romainville.

Filières de traitement : les résultats globaux

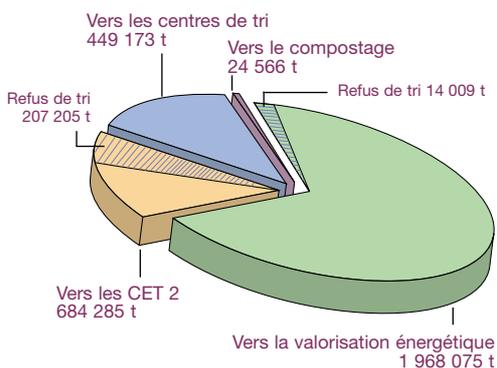
En région Ile-de-France,
l'enfouissement représentait en 2000
22,7 % des déchets traités*.

Le SYCTOM

met en œuvre cinq filières
de traitement :

la valorisation organique,
la valorisation matière,
la valorisation énergétique
et le stockage en CET 2 et CET 1
(CET : centre d'enfouissement technique).

Répartition vers les différentes filières des tonnages produits par toutes les communes du SYCTOM (*)



(*) Sur le territoire du SYCTOM, la mise en décharge directe des OM concerne moins de 480 000 t, soit 16,2 % du gisement initial de 2,9 millions de tonnes.

Le traitement des déchets ménagers s'inscrit dans un cadre réglementaire qui incite plus particulièrement au développement de la valorisation matière et de la valorisation organique. Le SYCTOM a mis en œuvre une politique qui se veut conforme aux objectifs de la loi. Mais, dans le même temps, il doit aussi tenir compte du contexte particulier qui est celui de l'agglomération parisienne.

De ce point de vue, les résultats obtenus en termes de filières de traitement en 2001, avec près de 700 000 tonnes de déchets ménagers, ordures ménagères brutes mais aussi refus de tri, envoyés en centres de stockage, correspondent à une situation qui ne saurait être que provisoire. Elle résulte en grande partie de l'abandon forcé du projet de centre de tri et de centre de valorisation énergétique de Vitry-sur-Seine et de l'arrêt du projet de Tremblay-en-France, qui auraient permis d'éviter la mise en décharge de 684 285 tonnes de déchets ménagers.

On peut néanmoins constater que, pour le SYCTOM, si la part de stockage est loin d'être négligeable, elle demeure inférieure à la moyenne nationale. En France, 50 % des déchets ménagers continuent à être envoyés en décharge sans traitement préalable. Pour le SYCTOM, ce chiffre est de 16,2 % pour l'ensemble des communes. Mais le tonnage réellement enfoui en décharge représente une part supérieure en raison des refus de tri (objets encombrants et collectes sélectives) qui viennent s'ajouter aux ordures ménagères brutes (Source ADEME : *Déchets municipaux, les chiffres clés*). ■

(*) Source ORDIF 2000.



Une chaîne de tri.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE, LES POINTS ESSENTIELS

1) La loi du 15 juillet 1975 instaure l'obligation pour les communes de collecter et de traiter les déchets des ménages.

2) La loi du 13 juillet 1992 renforce ces obligations et fixe de nouveaux objectifs :

- valorisation des déchets ;
- prévention et réduction de leur nocivité ;
- organisation et limitation des transports ;
- information du public.

● Elle interdit aussi la mise en décharge des déchets bruts à partir du premier juillet 2002. A cette date, seuls des déchets dit "ultimes", c'est-à-dire un déchet dont on a extrait la part valorisable ou qui ne peut-être valorisé, pourront être envoyés en centres de stockage.

● Elle instaure la mise en place de plans départementaux d'élimination des déchets ménagers qui fixent les objectifs de collecte et de traitement à l'échelle du département et déterminent aussi les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Les communes et les syndicats intercommunaux, tel le SYCTOM, doivent se conformer à ces orientations.

3) La circulaire du 28 avril 1998 réoriente la politique de traitement des déchets ménagers dans le sens d'une diminution de la valorisation énergétique au profit de la valorisation matière. Elle a entraîné une révision systématique de tous les plans départementaux. Circulaire complétée par la circulaire du 28 août 1998.

Valorisation matière : plus de 680 000 tonnes de déchets

En Ile-de-France,
la valorisation matière représentait en 2000, 32,6 % des déchets*.

Papiers, cartons, métaux, verre, plastiques : les déchets représentent d'importants gisements de matériaux qui peuvent être récupérés et utilisés pour la fabrication de nouveaux produits. Les vieux papiers servent ainsi à la fabrication de papiers neufs. Il en est de même pour le carton ou pour le verre. Cependant, pour faire l'objet d'une valorisation matière, les déchets doivent être au préalable triés, puis séparés par matériaux. Le développement de cette filière de traitement implique donc la généralisation des collectes sélectives, ainsi que l'extension des réseaux de déchetteries, préalables indispensables au tri des déchets et à la séparation des flux par matériaux.

Après avoir ouvert en 1993 le premier centre de tri mécanisé de grande capacité en France, le SYCTOM a poursuivi une démarche d'extension de ses capacités de tri pour répondre à la montée en puissance des collectes sélectives multimatériaux. En 2001, celles-ci ont concerné près de 4,5 millions d'habitants de son territoire d'intervention qui ont permis de collecter 91 375 t de déchets recyclables (hors collecte du verre). Les journaux/magazines en constituent la part la plus importante.

Cependant, la valorisation matière ne concerne pas seulement les déchets provenant des collectes sélectives. Les métaux issus de l'incinération, les déchets provenant des déchetteries ainsi que les encombrants font également l'objet d'un traitement en valorisation matière.

On peut également y ajouter les mâchefers qui sont des sous-produits de la valorisation énergétique et qui font l'objet d'une valorisation matière. Ils représentent en effet des matériaux de substitution des graves naturelles pour les travaux publics. En 2001, les centres du SYCTOM ont généré 454 481 t de mâchefers, dont 419 061 t ont été commercialisées.

(*) Source ORDIF 2000.

Valorisation matière : l'évolution des tonnages traités par le SYCTOM

	1994	1996	1998	2000	2001
Déchetteries	9 535	13 760	21 538	45 216	55 950
Collectes sélectives*	25 662	30 270	54 455	85 820	91 375
Encombrants	194 156	173 174	166 384	176 684	172 841
Total	229 313	217 204	242 377	307 720	320 166

* Sans le verre.

Valorisation matière : les résultats globaux pour 2001

	Traités par le SYCTOM			
	Total tonnages entrants	dans un centre SYCTOM	en centres privés	traités hors SYCTOM
Verre	76 675	-	-	76 675
Déchetteries	77 887	55 950	-	21 937
Encombrants	202 558	117 004	55 837	29 717
Collecte sélective	92 053	66 576	24 799	678
Sous total (toutes collectes sélectives)	449 173	239 530	80 636	129 007
Mâchefers	470 307	-	454 481	15 826
Total valorisation globale (y compris les mâchefers)	919 480	239 530	535 117	144 833

INCINÉRATION

Centre de Tri

Faits & Chiffres

recyclés

Verre d'emballages : hors compétence SYCTOM

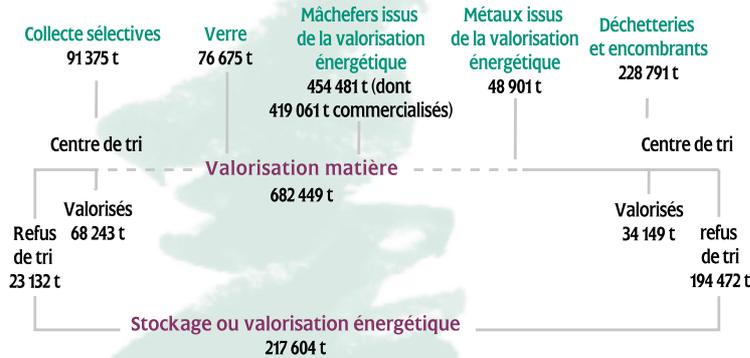
Le traitement des déchets de verre d'emballages ne relève pas de la compétence du SYCTOM. Néanmoins, quelques centaines de tonnes de verre, qui ne représentent qu'une part marginale du gisement, sont réceptionnées dans les centres du SYCTOM. Ils sont envoyés vers la filière Verre Avenir pour un traitement en valorisation matière.



Le verre est en France le déchet pour lequel sont obtenus les meilleurs taux de valorisation matière. Sur l'agglomération parisienne, la quantité de verre recyclé a été de 76 675 t en 2001, sur un gisement potentiel estimé à 118 500 tonnes, soit un taux de valorisation de 65 %.

Au global, si l'on intègre l'ensemble des déchets provenant des différentes filières de collectives sélectives et de valorisation énergétique, le volume total des déchets traités par le SYCTOM faisant l'objet d'une valorisation matière est de 682 449 t. ■

Valorisation matière : le synopsis des flux de déchets traités par le SYCTOM (résultats pour 2001, en tonnes).



Ce schéma permet de visualiser les principales étapes de la valorisation matière, ainsi que les différents tonnages concernés. Il montre également qu'une part des déchets entrant en centres de tri ou en déchetteries, ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière, suit la filière de valorisation énergétique ou va en centre enfouissement. Les résultats de la valorisation matière dépendent donc en grande partie de la qualité du tri effectué en amont par l'habitant, lors des collectes sélectives.

Valorisation matière : l'évolution (en tonnes) des résultats par catégories des matériaux recyclables sortis des centres du SYCTOM depuis 1994.

	1994	1996	1998	2000	2001
Journaux/magazines	22 173	25 476	26 385	33 584	31 383
Métaux*	7 364	7 440	8 568	10 202	10 739
Cartons divers	3 015	3 224	5 762	6 257	10 313
Plastiques	35	142	744	2 158	2 580
Verre	326	493	598	378	332
Listings	42	36	10	6	0
Bois	3 097	3 319	3 539	7 593	5 200
Gravats**	23 407	23 707	28 468	42 883	47 499
Gros du magasin	152	0	4 196	9 441	6 448
Total	59 611	63 837	78 270	112 502	114 494

(*) Hors ceux issus de l'incinération.

(**) Les gravats ne sont pas à proprement dit recyclés mais des matériaux inertes, ils vont en décharge de classe 3 et viennent donc diminuer le tonnage en CET 2.

En France, le verre est recyclé à plus de 50 %. Les résultats pour les papiers cartons sont en progression, mais restent inférieurs à 20 %.

Quant aux plastiques, on collecte en vue d'une valorisation matière moins de 5 % du gisement récupérable.

Valorisation matière : les filières

Déchets	Produits obtenus	Entreprise concerné
Boîtes de conserve et canettes	Boîtes de conserve canettes et pièces automobiles	Sollac
Boîtes de conserve et canettes	Boîtes de conserve canettes et pièces automobiles	France Aluminium Recyclage
Boîtes de lait, jus de fruit, soupe...	Papier toilette, essuie-tout, boîtes à œufs	Revipac
Boîtes de lessive, de céréales	Cartons et cartonnets d'emballage	Revipac
Bouteilles et flacons de plastiques	Tuyaux, murs anti-bruit, fibres pour le textile et l'isolation, flacons, emballages	Valorplast
Bouteilles et bouchons de verre	Bouteilles en verre à usage alimentaire	Verre Avenir
Journaux/magazines	Journaux/magazines	Chapelle Darblay





Valorisation

En Ile-de-France, la valorisation énergétique représentait en 2000, 44,7 % des déchets.

La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique des déchets ménagers pour produire de l'énergie, qui peut être utilisée sous forme d'électricité ou de vapeur.

Le procédé technique de l'incinération génère des sous-produits valorisables (métaux et mâchefers), ainsi que des déchets de déchets, qui pour l'instant, doivent être envoyés dans des centres dits "de classe 1", spécialement conçus pour le stockage des déchets dangereux.

En fait, la valorisation énergétique consiste à transformer un gisement de déchets en énergie et en matériaux réutilisables, tout en concentrant la pollution au niveau des cendres et des REFIOM*. Le SYCTOM travaille ainsi sur un nouveau procédé de valorisation de ces déchets, qui permettra d'éviter leur mise en décharge. Tous les sous-produits étant alors réutilisables, la valorisation énergétique ne générera donc pratiquement plus de déchets ultimes. Ce procédé sera opérationnel avant la fin de l'année 2005.

● Valorisation énergétique : les résultats pour 2001

En 2001, le SYCTOM a traité dans ses trois usines de valorisation énergétique – Issy-les-Moulineaux, Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII – 1,9 million de tonnes de déchets ménagers. Cette filière de traitement a permis la production de plus de 4,6 millions de tonnes de vapeur, qui ont alimenté en chauffage plus de 210 000 logements. La quantité d'électricité produite a été de près de 288 000 MWh (mégawattheure). Au total, la quantité d'énergie ainsi récupérée représente 320 000 tonnes d'équivalent pétrole. La valorisation énergétique a aussi généré la production de 47 407 tonnes de ferrailles, dont 99,8 % ont été recyclées, ainsi que la production de plus de 454 000 tonnes de mâchefers valorisés en matière première utilisable dans les travaux publics.

● Le SYCTOM et la valorisation énergétique

Tous les spécialistes s'accordent à le reconnaître. Aucune filière de traitement n'est supérieure à une autre. Chacune présente

Les résultats cumulés des trois usines du SYCTOM (en tonnes)

Gisement initial	1 902 535 t
Vapeur	4 692 646 t
Electricité	287 849 MWh
Sous-produits valorisés	<ul style="list-style-type: none">● Ferrailles 47 407 t● Mâchefers commercialisés 419 061 t● Aluminium 1 494 t
Déchets ultimes*	40 819 t

(*) Cendres et REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération).

(*) Résidus d'épuration des fumées d'incinération.

énergétique

des avantages et des inconvénients, qui doivent être appréciés en fonction d'un contexte donné. Lequel se caractérise par le nombre d'habitants, la densité et le type d'habitat, l'étendue du territoire concerné. Une filière qui semble bien adaptée pour

une ville moyenne ne l'est pas forcément pour une grande zone urbaine.

Concernant l'agglomération parisienne, le choix de la valorisa-

tion énergétique s'est imposé logiquement voici plusieurs décennies, propulsant les déchets ménagers au rang d'énergie renouvelable en quelque sorte. En effet, on constate encore aujourd'hui que si l'on parvenait à extraire du gisement de déchets produits par chaque ménage la part maximale de déchets recyclables, il resterait néanmoins un gisement résiduel de déchets non recyclables, dont la quantité peut être estimée à 2 millions de tonnes

2 jours de consommation d'énergie

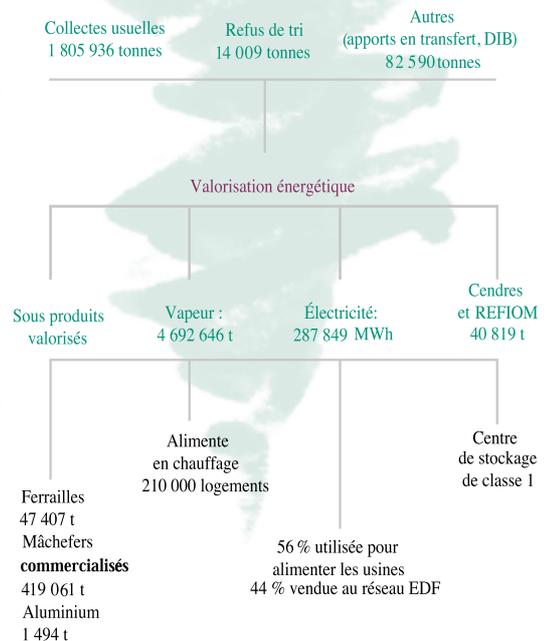
287 849 MWh : cette quantité d'énergie produite par les usines du SYCTOM correspond à deux jours pleins de consommation d'énergie de l'ensemble des 5,5 millions d'habitants de l'agglomération parisienne.

des limites des filières de valorisation matière, la valorisation énergétique est donc une forme de traitement particulièrement bien adaptée à un territoire dense comme celui de l'agglomération parisienne.

La cogénération est mise en œuvre facilement (chauffage de logements proches et production d'électricité). Le traitement des fumées pour récupérer les polluants produits à l'occasion de la combustion des déchets s'est considérablement renforcé et sera, avec la mise en œuvre de la nouvelle directive européenne de décembre 2000, encore plus rigoureuse à partir de 2005. Par ailleurs, le SYCTOM développe un procédé innovant de recyclage des REFIOM (Résidus des fumées d'incinération). Il a mis en place le transport alternatif pour l'évacuation des mâchefers. Il veille à l'inté-

La cogénération est mise en œuvre facilement (chauffage de logements proches et production d'électricité). Le traitement des fumées pour

Synopsis de la filière valorisation énergétique des tonnages traités par le SYCTOM



Au total, la valorisation énergétique permet de chauffer 210 000 logements sur le territoire du SYCTOM.

minimum. Le recours à la valorisation énergétique permet d'éviter de stocker. Ce qui, compte tenu des quantités considérées, permet d'éviter la création de sites de stockage de grande superficie, que l'on ne pourrait implanter qu'à l'extérieur du territoire du SYCTOM.

Aux inconvénients de l'enfouissement, s'ajouteraient donc ceux inhérents aux transports des déchets. Ainsi, compte tenu des quantités de déchets traités et

gration paysagère de ses centres de valorisation. Enfin, parce que la valorisation énergétique s'inscrit dans une politique multifilière de traitement, le SYCTOM a aussi engagé depuis plusieurs années une politique volontariste de soutien aux collectes sélectives, d'extension des capacités de tri et de création d'unités de méthanisation, pour assurer le développement des valorisations matière et organique. ■

Stockage : une situation transitoire

Le stockage, appelé plus communément mise en décharge ou encore enfouissement, a concerné, en 2001, 23 % du gisement de déchets traités par le SYCTOM, soit un peu moins de 700 000 t.

Eour des raisons compréhensibles de densité de territoire, le SYCTOM ne peut disposer d'équipement pour ce type de traitement sur son périmètre d'intervention. Il doit donc avoir recours à des sites situés à l'extérieur de sa zone de compétences, qui sont choisis en fonction de la qualité des services proposés, des prix pratiqués et de la conformité environnementale des installations. Les sites utilisés par le SYCTOM sont certifiés Iso 14 000.

Exploitation

Un centre de stockage est un équipement contrôlé. Son exploitation est soumise à des prescriptions réglementaires draconiennes qui concernent notamment la récupération des biogaz, le drainage des eaux de pluie, la récupération et le traitement des lixiviats. Une triple barrière d'étanchéité assure également la protection du sous-sol.

Par ailleurs, le SYCTOM avait engagé dès 1993 une politique "zéro déchets bruts en décharge", dont le projet de centre de tri et de valorisation énergétique à Vitry-sur-Seine constituait la pierre angulaire. Son abandon, par décision de l'État en mars 2000, a obligé le SYCTOM à faire face à cette nouvelle donne et poursuivre, jusqu'à ce que des solutions soient trouvées, la mise en décharge d'un volume non négligeable de déchets ménagers.

Cependant, depuis le 1^{er} juillet 2002, le stockage est réservé aux seuls déchets ultimes. Pour pouvoir respecter ses obligations réglementaires, le SYCTOM a mis en œuvre* des solutions à court terme et forcément transitoires, qui lui permettront de réduire de façon drastique la part des déchets ménagers non ultimes envoyés en centres de stockage d'ici 2007.

Les déchets ultimes

La loi précise qu'un déchet ultime est un déchet dont on a extrait la part valorisable ou qui ne peut être valorisé dans les conditions acceptables techniques ou économiques du moment. Cette définition

volontairement ouverte, correspond à une réalité qui varie en fonction des territoires. Car la notion de "déchets ultimes" est fonction des situations locales.

Sur une zone ne disposant pas d'un centre de valorisation énergétique, est un déchet



ultime tout déchet ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière ou organique. Ainsi en est-il d'une paire de baskets usée ou d'un vieux parapluie. Par contre, si ces déchets sont produits sur une zone qui, elle, est équipée d'un tel centre, ces déchets ne sont pas considérés comme des déchets ultimes. En effet, ils peuvent être valorisés et fournir ainsi de l'énergie. C'est pourquoi la notion de "déchets ultimes" doit être précisée au niveau de chaque plan départemental. Il peut même arriver qu'elle varie à l'intérieur d'un même département.

Synopsis de la filière stockage

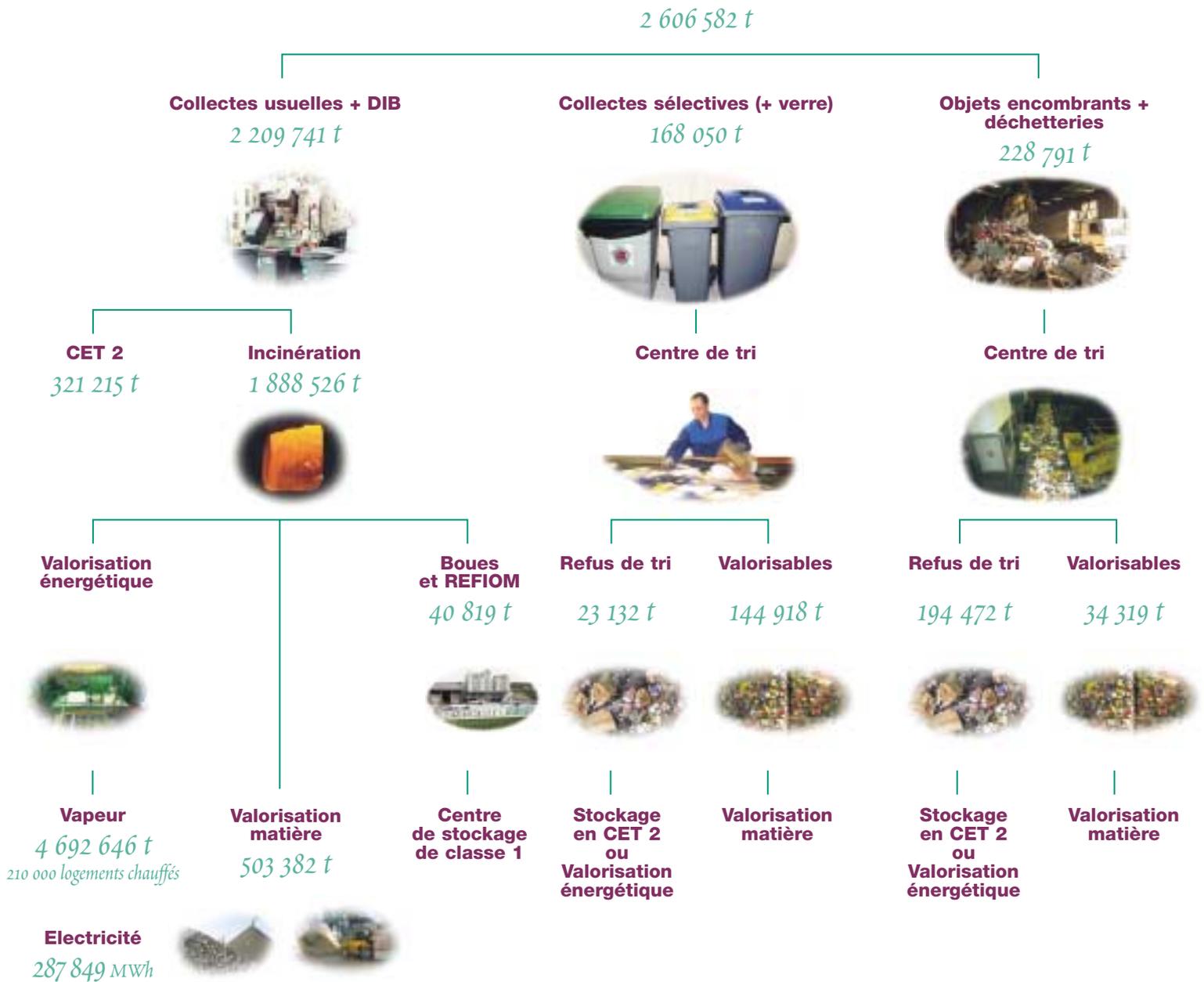
La mise en centre de stockage concerne les rebuts de déchetteries, les encombrants non valorisés, les refus de tri, ainsi que les déchets ménagers provenant des collectes usuelles que le SYCTOM ne peut traiter dans ses centres de valorisation énergétique. ■

(*) Au-delà du programme d'investissement de 640 M€ HT.



Le centre de Claye-Souilly en Seine-et-Marne.

Le cycle des déchets





Les centres

Des équipements de grande capacité en maillage sur l'ensemble du territoire

Le SYCTOM dispose, sur son territoire, de centres de tri et de transfert, de déchetteries, de centres de valorisation énergétique. Ces derniers représentent 75 % des capacités de traitement sollicitées par le syndicat. Cependant depuis dix ans, le SYCTOM a développé d'importants équipements de tri, qui lui permettent de traiter près de 91 375 tonnes de déchets provenant des collectes sélectives (emballages et journaux magazines) et environ 172 841 tonnes d'encombrants ménagers.



Plus de 600 salariés

Les différents centres de traitement du SYCTOM regroupent au total 614 personnes qui, chaque jour, réceptionnent les déchets ménagers et veillent au bon fonctionnement des équipements.

Bassins versants : la logique de proximité

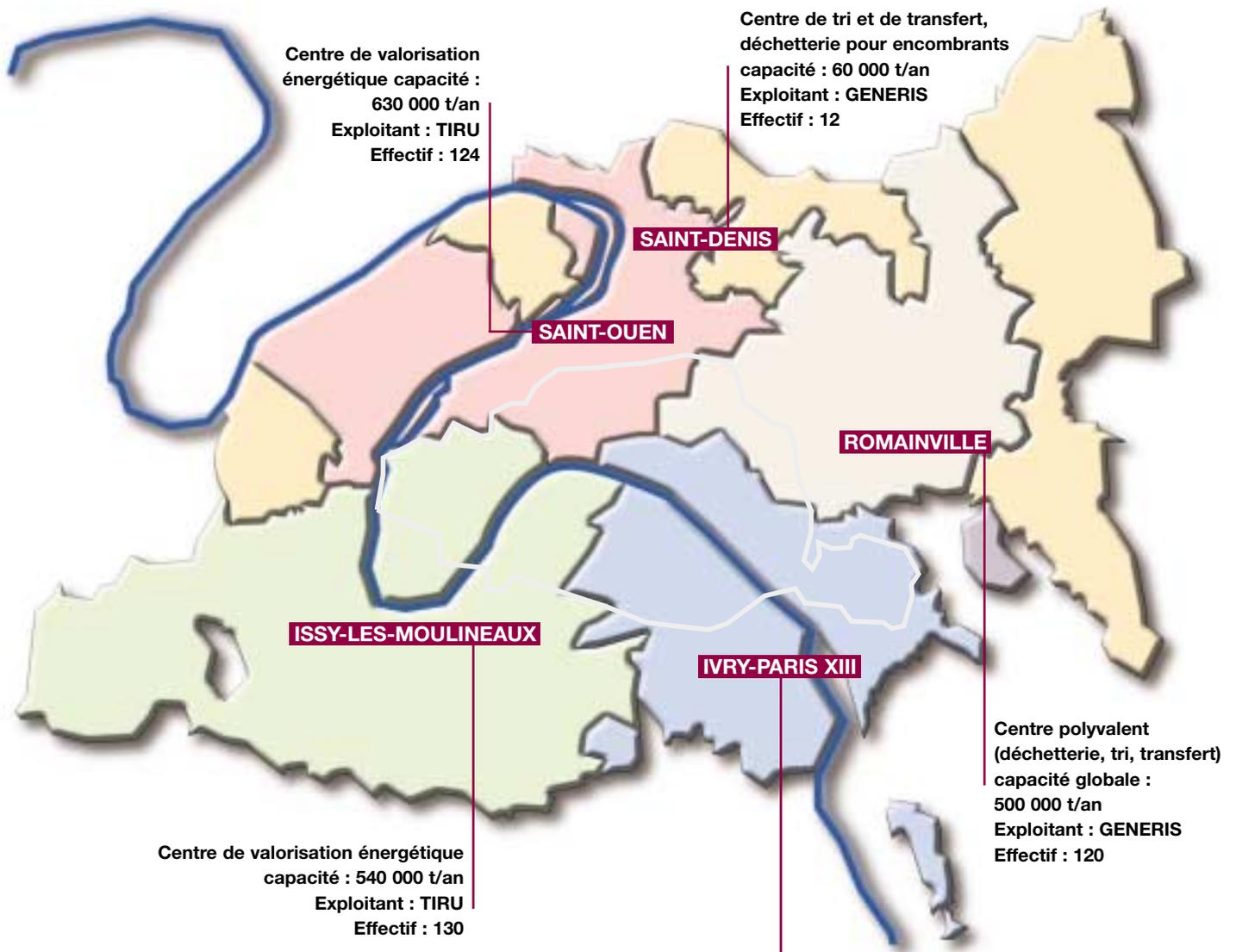
Les centres de traitement doivent être les plus proches possible des zones où sont produits les gisements de déchets. Cette exigence de bon sens, qui vise à réduire autant que faire se peut les transports des déchets, est posée par la loi de 1975. Elle a conduit le SYCTOM à organiser le traitement des déchets ménagers selon une logique de proximité géographique. Son territoire est ainsi découpé en quatre grandes zones appelées bassins versants, chacun d'eux étant associé à l'un des quatre grands centres de traitement : Ivry-Paris XIII, Issy-les-Moulineaux, Saint-Ouen et Romainville. ■

Les bassins versants d'ordures ménagères du SYCTOM

Romainville	Centre de tri et de transfert	16 communes et 3 arrondissements parisiens	1 030 000 habitants
Ivry-sur-Seine	Centre de traitement multifilière	17 communes et 10 arrondissements parisiens	1 320 000 habitants
Saint-Ouen	Centre de valorisation énergétique	18 communes et 4 arrondissements parisiens	1 300 000 habitants
Issy-les-Moulineaux	Centre de valorisation énergétique	22 communes et 3 arrondissements parisiens	1 170 000 habitants



de traitement du SYCTOM



Les capacités de traitement du SYCTOM

Centre de Saint-Denis	60 000 t/an
Centre de tri et de tranfert de Romainville	500 000 t/an
Centre de valorisation énergétique Saint-Ouen	630 000 t/an
Centre de valorisation énergétique d'Issy-les-Moulineaux	540 000 t/an
Centre de tri Ivry-Paris XIII	30 000 t/an
Centre de valorisation énergétique Ivry-Paris XIII	730 000 t/an
TOTAL	2 490 000 t/an

Centre de traitement multifilière (valorisation énergétique + tri)
capacité globale : 760 000 t/an
Exploitants : TIRU pour le centre de valorisation énergétique, Effectif : 157
TIRVED pour le centre de tri et la déchetterie, Effectif : 71
Effectif global : 228

Les centres de au SYCTOM



Centres de tri, centre de traitement des mâchefers, centres de stockage

Afin de satisfaire les besoins de ses communes adhérentes et de compléter ses capacités en matière de tri des collectes sélectives et des objets encombrants, Oie SYCTOM a eu recours en 2001 aux services de plusieurs centres privés :

- Pierrefite (Seine-Saint-Denis), Vitry (Val-de-Marne) et Buc (Yvelines) pour le tri des collectes multimatériaux sans verre. Le centre de Buc réceptionne aussi les encombrants ;
- Châtillon (Hauts-de-Seine), Arcueil (Val-de-Marne) et Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) pour les objets encombrants.

C'est l'abandon forcé du projet de centre multifilière de Vitry-sur-Seine, qui intégrait la réalisation d'un centre de tri d'une capacité de 170 000 tonnes, qui a rendu obligatoire le recours à ces centres privés. En 2001, ceux-ci ont traité 80 636 tonnes de déchets ménagers, dont 55 837 tonnes d'encombrants.

Valorisation matière et traitement final

Les trois centres de valorisation énergétique du SYCTOM génèrent plus de 450 000 tonnes de mâchefers, dont 92,8 % du volume est valorisé en matériaux de Travaux Publics dans les trois centres de Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), de Saint-Ouen-l'Aumône (Val d'Oise) et d'Isles-les-Mesdeuses (Seine-et-Marne). Ils permettent également de valoriser les ferrailles et l'aluminium, sous-produits du traitement des mâchefers, qui représentent

1,8 % du volume traité. Ces trois centres sont certifiés Iso 14001 et Iso 9002.

Les centres de stockage de classe 2 de Bouqueval (Seine-et-Marne) et de Claye-Souilly (Seine-et-Marne) sont conformes aux prescriptions réglementaires de l'arrêté du 9 septembre 1997 qui en déterminent les modalités d'exploitation. Ces prescriptions concernent notamment la nature des déchets qui y sont stockés (déchets ménagers et assimilés), le traitement des lixiviats, la récupération des biogaz, l'étanchéité du sous-sol et le suivi de la qualité des nappes phréatiques.

Classe 1 et classe 2 : quelle différence ?

Un centre de stockage de classe 1 ne traite que des déchets dangereux. La loi prévoit qu'il y en ait un par région. Les déchets ménagers qui ne sont pas valorisés sont enfouis dans des centres de stockage de classe 2. Depuis juillet 2002, ces centres ne peuvent plus stocker que des déchets dit "ultimes".



Centre de maturation des mâchefers
de Lagny-sur-Marne.

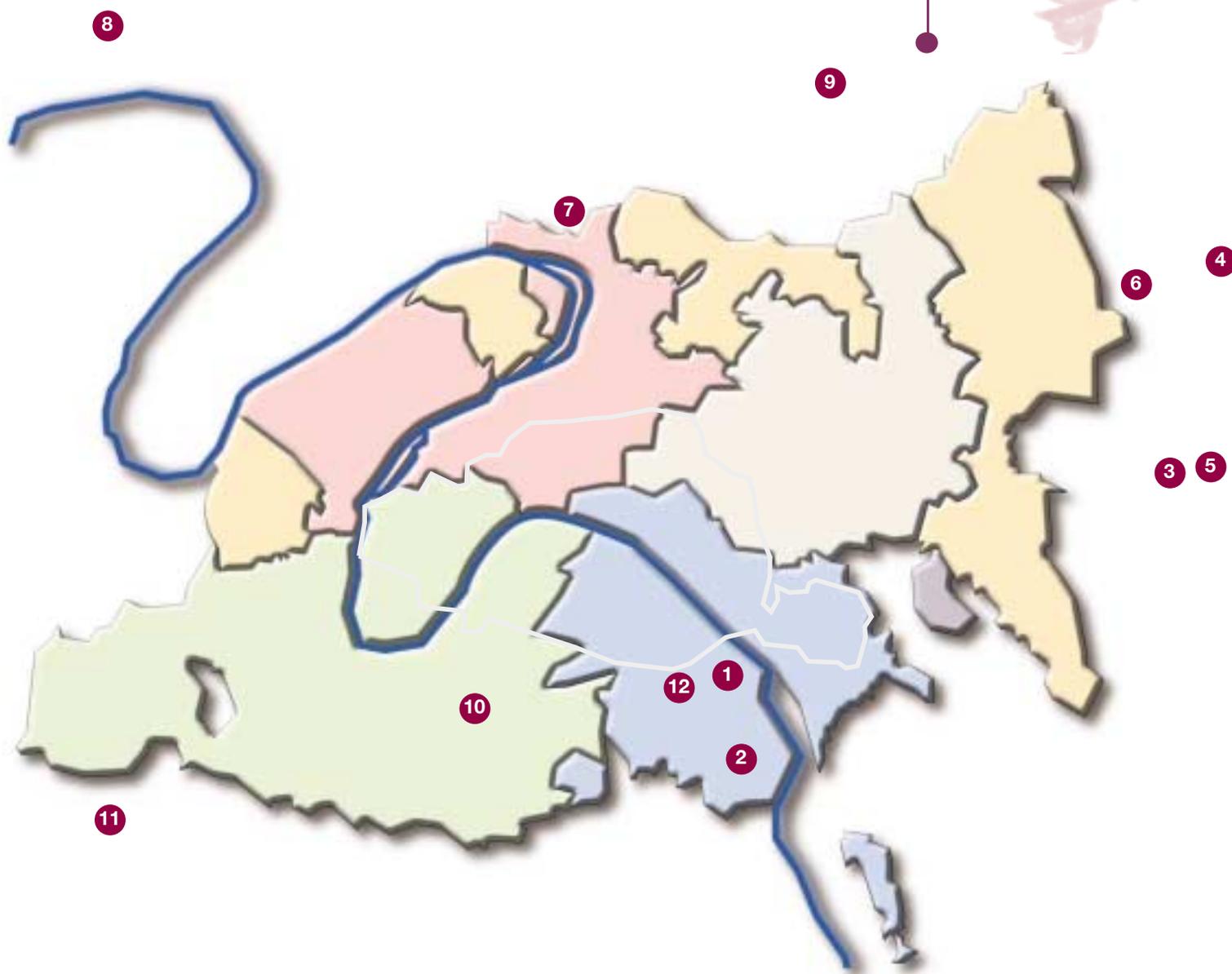
Le centre de stockage de classe 1 de Villeparisis (Seine-et-Marne) accueille les REFIOM (résidus de l'épuration des fumées) des centres de valorisation énergétique du SYCTOM, ainsi que les boues provenant de la dépollution des eaux de lavage des fumées. Conformément aux prescriptions réglementaires, ces déchets dangereux sont inertés et solidifiés, avant d'être stockés dans des alvéoles étanches qui sont répertoriés afin d'assurer leur traçabilité. Ce centre est certifié Iso 14001 et Iso 9002. ■



Centre de maturation des mâchefers
d'Isles-les-Mesdeuses.

traitement extérieurs

Faits
& Chiffres



1 IVRY
(Val-de-Marne)
Centre de tri
Exploitant : Sori Métal

2 VITRY
(Val-de-Marne)
Exploitant : SITA/CRR

3 LAGNY-SUR-MARNE
(Seine-et-Marne)
Centre de traitement
de mâchefers
Exploitant : Yprema

4 CLAYE-SOUILLY
(Seine-et-Marne)
Centre de stockage
de classe 2
Exploitant : REP

5 ISLES-LES-MEDEUSES
(Seine-et-Marne)
Centre de traitement
de mâchefers
Exploitant : TIRU S.A.

6 VILLEPARISIS
(Seine-et-Marne)
Centre de stockage
de classe 1
Exploitant : France Déchets

7 PIERREFITTE
(Seine-Saint-Denis)
Exploitant : CDI

8 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE
(Val d'Oise)
Centre de traitement
de mâchefers
Exploitant : Paridu-Letourner

9 BOUQUEVAL
(Val d'Oise)
Centre de stockage
de classe 2
Exploitant : REP

10 CHATILLON
(Hauts-de-Seine)
Centre de tri
Exploitant : SARM

11 BUC
(Yvelines)
Centre de tri
Exploitant : Nicollin

12 ARCUEIL
(Val-de-Marne)
Centre de tri
d'objets encombrants
Exploitant : SITA

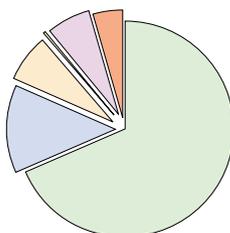
Les résultats d'exploitation



Centre polyvalent de Romainville : les résultats d'exploitation

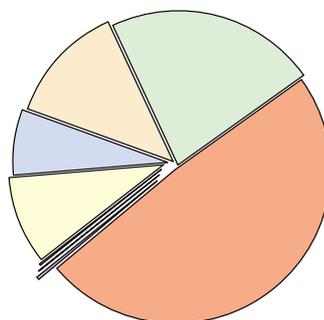
Tonnages entrants Romainville

Total : 512 157 t



Valorisation matière Les résultats par matériaux

Total : 76 773 t



Le premier centre de tri de grande capacité créé en France

Créé en 1993, le centre de Romainville regroupe un centre de transfert, un centre de tri et une déchetterie. Le centre de transfert a pour fonction de réguler les flux de déchets. Il réceptionne les collectes traditionnelles des communes du bassin versant et en oriente une partie vers les différents centres de valorisation énergétique du SYCTOM.

La part restante est envoyée en centre de stockage de classe 2.

Répartition des tonnages entrants Romainville



Le centre de tri réceptionne les collectes sélectives et les objets encombrants. Quant à la déchetterie, elle est ouverte aux usagers du bassin versant et a permis de réceptionner 33 281 tonnes de déchets en 2001. En 2001, le centre de Romainville aura permis d'orienter en valorisation matière plus de 76 000 tonnes de déchets à partir des tonnages de déchets entrant dans le centre.



Centre de Saint-Denis : les résultats d'exploitation

Un centre spécialisé pour les encombrants

Il regroupe, sur un même lieu, un centre de tri pour les encombrants et une déchetterie. Le centre de tri réceptionne les encombrants pour lesquels les communes adhérentes organisent des collectes particulières auprès de leurs habitants. En 2001, il a permis de récupérer 62 746 tonnes d'encombrants. La déchetterie est ouverte à tous les usagers. En 2001, 6 254 tonnes d'appareils électroménagers usagés ou de vieux meubles y ont été déposés volontairement. ■



A Saint-Denis, sur un même site, un centre de tri et une déchetterie pour encombrants.

Encombrants : 36 kg par an et par habitant

En 1998, le **gisement théorique** des encombrants était estimé en France à une moyenne de 36 kg par an et par habitant. Cependant, de l'avis de quelques spécialistes, il semblerait que cette estimation soit **légèrement surévaluée**. Une part non négligeable des meubles et appareils électroménagers usagés dont les habitants se séparent **ne deviennent pas des déchets**. Collectés par des associations caritatives, ils alimentent le marché de l'occasion et connaissent ainsi une **seconde vie**.

Centre de tri pour encombrants

Tonnages entrants	69 000 t
-------------------	----------

La ventilation des tonnages sortants

Centre de stockage	64 358 t
Valorisation	4 642 t
Taux de valorisation	6,73 %

Les résultats d'exploitation

Centre multifilière d'Ivry-Paris XIII
Le centre de tri et la déchetterie

Premier centre multifilière opérationnel dans l'agglomération parisienne

Ivry-Paris XIII regroupe depuis 1997 une déchetterie, un centre de tri et une unité de valorisation énergétique.

D'une capacité effective de 30 000 tonnes, le centre de tri réceptionne les collectes sélectives des communes du bassin versant. En 2001, 30 000 tonnes ont été traitées sur ses chaînes, dont 15 500 tonnes de journaux/magazines et près de 14 600 tonnes de multimatériaux.

Depuis son ouverture en 1997, 160 000 tonnes de déchets ont été déposées dans la déchetterie, dont plus de 10 600 tonnes de gravats.

Ivry-Paris XIII la répartition des tonnages entrants

Centre de tri	46 658 t/an
Déchetterie	16 415 t/an
Valorisation énergétique	685 291 t/an

I - Le centre de tri la répartition des tonnages sortants

Tonnages entrants	46 658 t/an
Valorisation matière	42 470 t/an
Refus de tri	4 188 t/an
TAUX DE VALORISATION	91,34 %

Valorisation matière les résultats par matériaux (en tonnes)

Gravats	10 619
Journaux/magazines	14 475
Métaux	1 256
Bois	0
Cartons divers	3 337
Listings	0
Verre	207
Plastiques	1 372
Déchets verts	345
Gros de magasin	6 212
Brique alimentaire	85
Divers	4 562
TOTAL	42 470



Les déchets triés mis en balles.



Le centre de valorisation énergétique

Construit en 1969 et modernisé en 1997

Le centre de valorisation énergétique réceptionne les collectes traditionnelles de plus de 1,4 million d'habitants. Il peut valoriser jusqu'à 100 tonnes de déchets à l'heure, ce qui représente une capacité de 730 000 tonnes par an. En 2001, il a traité près de 720 000 tonnes qui ont généré :

- 151 188 MWh, dont 32 % ont servi à alimenter le site en énergie. Le reste a été vendu à EDF ;
- 1 743 000 tonnes de vapeur, qui ont permis d'alimenter en eau chaude et en chauffage près de 80 000 logements ;
- 167 551 tonnes de mâchefers, qui ont été valorisées à plus de 83 % ;
- 16 672 tonnes de ferrailles qui ont été vendues auprès des industriels du recyclage.

Equipé d'un système de traitement de fumées qui lui permet de respecter les dernières normes en vigueur, le centre d'Ivry-Paris XIII est la plus importante unité de valorisation énergétique de France. Depuis 1995, les mâchefers destinés à la valorisation matière sont évacués par voie fluviale jusqu'au centre de traitement de Lagny-sur-Marne. ■



La cheminée du centre d'Ivry-Paris XIII.

II - Le centre de valorisation énergétique

La répartition des tonnages entrants

Collectes usuelles	586 513 t
Déchets verts	2 996 t
DIB	9 571 t
TOTAL	599 080 T

Le contrôle des rejets dans l'atmosphère

	Arrêté ministériel du 25 janvier 1991*	Moyenne des mesures réalisées en 2001 (mg/m ³)
Poussières	30	10,5
Acide chlorhydrique	50	4,5
Acide fluorhydrique	2	0,10
Dioxyde de soufre	300	61
Métaux lourds		
Plomb + chrome + cuivre + manganèse	5	0,4
Nickel + arsenic	1	0,0218
Cadmium + mercure	0,2	0,0338
Dioxines	10 ng/Nm ^{3**}	1,85 ng/Nm ³

(*) Seuils de rejets pour les polluants imposés par la réglementation, applicable au 1^{er} décembre 1996 en milligramme par mètre cube d'air.

(**) Valeur limite fixée par le ministère.

Valorisation énergétique

Les résultats de l'exploitation

Sous-produits	Quantités produites	Valorisation ou traitement
Electricité	151 188 MWh	102 688 MWh vendues à EDF - 48 500 MWh pour alimenter l'usine
Vapeur	1 743 028 t	1 330 064 t vendues à la CPCU - 80 000 logements chauffés
Mâchefers	167 551 t	140 226 t transformées en matériaux pour travaux publics
Ferrailles	16 672 t	100 % vendus aux industriels du recyclage
REFIOM*	15 728 t	Stockage en centre de classe 1
Boues d'épuration**	676 t	Stockage en centre de classe 1

(*) Cendres issues du dépeussierage des fumées évacuées pour leur traitement et leur stockage.

(**) Boues issues du lavage des fumées évacuées pour leur traitement et leur stockage.

Les centres de valorisation énergétique de Saint-Ouen



La répartition des tonnages entrants

Type de collecte	Quantité	Provenances
Collectes usuelles	662 915	Communes
Déchets verts	915	Communes
DIB	4 622	Clients privés*
Refus de tri	6 165	Centre privé CDI
Transferts	10 674	Usines SYCTOM
TOTAL	685 291 t	

(*) Privés/pompiers-asso-gendarmerie.

Les résultats de l'exploitation

Sous-produits	Quantités produites	Valorisation ou traitement
Electricité	54 162 Mwh	19 823 MWh vendues à EDF 34 339 MWh pour alimenter l'usine
Vapeur	1 685 378 t	1 587 896 t vendues à la CPCU
Mâchefers	159 260 t	158 782 t (maturation) transformées en matériaux pour Travaux Publics
Ferrailles	12 884 t	100 % vendus aux industriels du recyclage
REFIOM	11 063 t	Stockage en centre de classe
Boues d'épuration	410 t	Stockage en centre de classe 1



Le centre de Saint-Ouen.

Le centre de valorisation énergétique le plus récent du SYCTOM

Construit en 1990 et bénéficiant dès sa création des techniques les plus avancées en matière de traitement des fumées et d'intégration du site, le centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen réceptionne les collectes traditionnelles de plus de 1,3 million d'habitants. Il peut valoriser jusqu'à 84 tonnes de déchets à l'heure. En 2001, il a traité près de 658 291 tonnes pour le SYCTOM qui ont généré :

- 54 162 MWh, dont 63 % ont servi à alimenter le site en énergie. Le reste a été vendu à EDF ;
- 1 587 896 tonnes de vapeur, qui ont permis d'alimenter en eau chaude et en chauffage près de 70 000 logements ;
- 159 299 tonnes de mâchefers, qui ont été valorisées à près de 99,7 % ;
- 12 884 tonnes de ferrailles qui ont été vendues auprès des industriels du recyclage.

Le contrôle des rejets dans l'atmosphère

	Arrêté ministériel du 25 janvier 1991*	Moyenne des mesures réalisées en 2001 (mg/m ³)
Poussières	30	7
Acide chlorhydrique	50	8,6
Acide fluorhydrique	2	0,12
Dioxyde de soufre	300	89
Métaux lourds		
Plomb + chrome + cuivre + manganèse	5	0,2185
Nickel + arsenic	1	0,0125
Cadmium + mercure	0,2	0,027833333
Dioxines	10 ng/Nm ³ **	1,23 ng/Nm ³

(*) Seuils de rejets pour les polluants imposés par la réglementation, applicable au 1^{er} décembre 1996 en milligramme par mètre cube d'air.

(**) Valeur limite fixée par le ministère.

En 2001, un événement majeur a marqué la vie du centre de Saint-Ouen : la mise en place à partir du mois d'août d'une plateforme de transfert pour permettre l'évacuation des mâchefers par le train, jusqu'au centre de traitement de Saint-Ouen-l'Aumône. 17 000 trajets de camions gros porteurs sont ainsi désormais évités chaque année.



et d'Issy-les-Moulineaux

En service jusqu'en 2005

Issy-les-Moulineaux est le plus ancien centre de valorisation énergétique du SYCTOM. Lors de sa création, en 1965, il fut aussi le premier en France à être équipé d'un système de récupération de l'énergie à grande échelle. Ces dernières années, le SYCTOM a réalisé de nombreux investissements pour garantir sa conformité en matière de respect des exigences environnementales :

- 915 000 € (6 MF) pour couvrir le quai de déchargement ;
- 1,8 M€ (12 MF) pour améliorer la station de dépollution des eaux ;
- 21,65 M€ (142 MF) pour conforter ses performances jusqu'en 2005, date prévue pour sa fermeture.

En effet, comme le prévoit le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers des Hauts-de-Seine, l'usine sera remplacée par un centre de traitement multifilière nommé ISSÉANE.

Issy-les-Moulineaux réceptionne les collectes traditionnelles de près de 1,2 million d'habitants. En 2001, il a traité 577 086 tonnes qui ont généré :

- 82 499 MWh, dont 50 % ont servi à alimenter le site en énergie. Le reste a été vendu à EDF ;
- 1 264 240 tonnes de vapeur, qui ont permis d'alimenter en eau chaude et en chauffage près de 60 000 logements ;
- 127 670 tonnes de mâchefers, qui ont été valorisées à 93 % ;
- 11 131 tonnes de ferrailles, vendues auprès des industriels du recyclage. ■

La répartition des tonnages entrants

Type de collecte	Volume	Provenances
Collectes usuelles	556 393	Communes
Déchets verts	2 162	Communes
DIB	2 991	Clients privés*
Transferts	15 540	Usines SYCTOM
TOTAL	577 086 t	

(*) TIRU-Asso-Gendarmerie.

Les résultats de l'exploitation

Sous-produits	Quantités produites	valorisation ou traitement
Electricité	82 499 MWh	41 540 MWh vendues à EDF
		40 959 MWh pour alimenter l'usine
Vapeur	1 264 240 t	1 068 580 t vendues à la CPCU
		195 660 t
Mâchefers	127 670 t	118 987 t transformées
		en matériaux pour Travaux Publics
Ferrailles	11 131 t	99,3 % vendus aux industriels du recyclage
Cendres	12 584 t	Stockage en centre de classe 1
Boues d'épuration	418 t	Stockage en centre de classe 1

Le contrôle des rejets dans l'atmosphère

	Arrêté ministériel du 25 janvier 1991*	Moyenne des mesures réalisées en 2001 (mg/m ³)
Poussières	30	11,5
Acide chlorhydrique	50	9,75
Acide fluorhydrique	2	0,10
Dioxyde de soufre	300	37,2
Métaux lourds Plomb + chrome + cuivre + manganèse	5	0,755125
Nickel + arsenic	1	0,041125
Cadmium + mercure	0,2	0,04725
Dioxines	10 ng/Nm ³	1,54 ng/Nm ³

(*) Seuils de rejets pour les polluants imposés par la réglementation, applicable au 1^{er} décembre 1996 en milligramme par mètre cube d'air.



Le centre d'Issy-les-Moulineaux.

Les données d'exploitation des centres

Plus de 80 000 tonnes réceptionnées.

Encombrants et collectes sélectives

Le SYCTOM utilise les services de six centres extérieurs pour compléter ses capacités en matière de traitement des encombrants et de tri des collectes sélectives. En 2001, ces centres ont réceptionné 55 836 tonnes d'encombrants et 24 489 tonnes de déchets ménagers provenant des collectes sélectives.



La répartition des tonnages entrants

Lieu	Société	Encombrants	Collectes sélectives	Total
Centre 1	(Arcueil – Sita)	26 929	0	26 929
Centre 2	(Buc – Nicollin)	11 824	7 636	19 460
Centre 3	(Ivry – Sorimetal)	10 782	0	10 782
Centre 4	(Châtillon – SARM)	6 301	0	6 301
Centre 5	(Pierrefitte – CDI)	0	13 106	13 106
Centre 6	(Vitry – Sita CRR)	0	3 747	3 747
TOTAL		55 836	24 489	80 325

Les résultats pour les encombrants (en tonnes)

	Valorisation	Mise en décharge	Taux de valorisation (%)
Centre 1	3 116	23 853	11,57
Centre 2	1 506	10 365	12,73
Centre 3	1 395	9 479	12,94
Centre 4	557	5 744	8,84
TOTAL	6 574	49 441	11,77

Les résultats pour les collectes sélectives (en tonnes)

	Valorisation	Refus de tri	Taux de valorisation (%)
Centre 2	4 979	2 775	65,21
Centre 5	6 524	6 165	49,78
Centre 6	2 827	631	75,46
TOTAL	14 330	9 571	67 %

extérieurs au SYCTOM

Trois centres certifiés Iso pour les mâchefers

La valorisation des mâchefers, comme matériaux de substitution des graves et des granulats pour les Travaux Publics, contribue directement à préserver les ressources naturelles. Leur mise en œuvre est soumise à des normes de qualité définies par la réglementation. Ils doivent donc être traités afin de pouvoir être valorisés. Le SYCTOM fait appel à trois centres spécialisés pour le traitement de ses mâchefers.

Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne) récupère les mâchefers du centre d'Ivry. Mis en service en 1995, il est exploité par la société YPREMA.

Saint-Ouen-l'Aumône (Val d'oise) récupère les mâchefers du centre de Saint-Ouen. Mis en service en 1996, il est exploité par la société PARIDU-LETOURNEUR.

Isles-les-Mesdeuses (Seine-et-Marne) récupère les mâchefers d'Issy-les-Moulineaux. Mis en service en 1996, il est exploité par la société TIRFER.

Les centres de stockage de classe 2

Deux centres de stockage de classe 2 réceptionnent les déchets provenant des collectes traditionnelles qui ne peuvent être traités en valorisation énergétique :

Bouqueval (Val d'oise) : ce centre a une capacité de 3 600t/jour, ce qui représente 13 millions de m³ annuels. Il est certifié Iso 9001 et Iso 14 001. Exploitant : SARM-REP.



Centre d'Ivry-Paris XIII.

Claye-Souilly (Seine-et-Marne) :

Ce centre a une capacité de 5 500t/jour, ce qui représente 15 millions de m³ annuels. Il est certifié Iso 9001 et Iso 14 001. Exploitant : SARM-REP.

Le centre de stockage de classe 1

Ouvert en 1995 et exploité par France Déchets, **Villeparisis (Seine-et-Marne)** est un des deux centres de stockage de déchets dangereux de la région Ile-de-France. D'une capacité de 41 288 tonnes, il a réceptionné en 2001 près de 40 000 tonnes de déchets ultimes en provenance du SYCTOM, sous forme de cendres et de boues. ■

	Cendres	Boues	Total
Issy-les-Moulineaux	12 584 t	418 t	13 002 t
Ivry-sur-Seine	15 728 t	616 t	16 344 t
Saint-Ouen	11 063 t	410 t	11 473 t
TOTAL	39 375 t	1 444 t	40 819 t

	Lagny-sur-Marne	St-Ouen-l'Aumône	Isles-les-Mesdeuses	Total
Tonnages entrants	167 551 t	159 260 t	127 670 t	454 481 t
Tonnages commercialisés	140 266 t	159 808 t	118 987 t	419 061 t
Ferrailles vendues	2 702 t	1 102 t	2 800 t	6 604 t
Aluminium vendu	100 t	785 t	609 t	1 494 t
Refus de traitement	420 t	0	0	420 t
Imbrûlés	258 t	1 129 t	653 t	2 040 t
Evacuation des lixiviats	4 520 t	4 482 t	25 453 t	34 455 t

Métaux ferreux et non ferreux

Les mâchefers qui arrivent dans les centres de traitement contiennent des **ferrailles** et de **l'aluminium**. En 2001, ce sont ainsi près de **6 700 tonnes** de ferrailles et près de **1 500 tonnes** d'aluminium qui ont été récupérées, en plus des ferrailles déjà récupérées en amont, au niveau des centres de **valorisation** énergétique.



Un budget de près de 272,4 M€

Les comptes du SYCTOM (en €)

Section fonctionnement	En 2000		En 2001	
Frais de gestion	10 946 377,9	6,97 %	9 635 006,97	5,43 %
Charges de personnel	2 933 429,76	1,87 %	3 580 449,10	2,02 %
Coût d'exploitation des usines	123 980 008,71	78,96 %	136 973 930,61	77,25 %
Charges financières	5 279 754,32	3,36 %	7 375 806,10	4,16 %
Autofinancement	0	0 %	19 747 032,47	11,14 %
Total fonctionnement	157 001 960,96	100 %	177 312 225,25	100 %

Section investissements	En 2000		En 2001	
Remboursements d'emprunts	16 421 802,36	57,18 %	1 828 402,15	19,21 %
Frais d'études	5 973 371,77	20,80 %	5 960 239,53	6,26 %
Travaux dans les usines	6 014 485,51	20,94 %	10 670 680,72	11,21 %
Achats de terrain	0	0 %	60 019 225,50	63,07 %
Achats divers	311 170,38	1,08 %	230 874,47	0,25 %
Total investissement	28 720 830,01	100 %	95 165 072,37	100 %

Total budget	185 722 818,72		272 477 297,62	
Dépenses d'investissements hors emprunt	12 299 027,66	6,62 %	76 881 020,22	

Le budget de 2001

Le budget de l'année 2001 s'est élevé à 272,4 M€. En fonctionnement, il se caractérise essentiellement par une augmentation importante des dépenses d'exploitation relatives aux usines, centres de tri ainsi qu'à la hausse des frais financiers en terme budgétaire en raison de nouvelles dispositions comptables et du choix de versement trimestriel des intérêts de certains emprunts nouveaux.

En investissement, bien que l'achat du terrain de l'opération ISSÉANE ait été réalisé (60 M€), la dépense a été inférieure aux prévisions en raison des décalages constatés dans le planning des opérations ISSÉANE, du centre de tri de Nanterre et du traitement des fumées de Saint-Ouen.

76,9 M€ d'investissements

Les investissements ont représenté 28,2 % du budget global du SYCTOM en 2001. Financés à hauteur de 43,4 % en 2001 par les ressources propres (autofinancement et amortissement), ils représentent 76,9 M€. Le budget d'investissement a concerné essentiellement l'achat du terrain et la poursuite des études du projet ISSÉANE.



La base-vie du projet ISSÉANE.

Les investissements principaux en 2001

Site	Nature du programme	Investissements en M€ TTC	Période de réalisation	Travaux financés en 2001 en M€ TTC
ISSÉANE	Centre de traitement	554,15	1998-2005	74,24
Saint-Ouen	Traitement des fumées	41,1	2001-2004	0,9
Saint-Ouen	Transport des mâchefers	0,33	2001	0,3
Ivry-Paris XIII	Réhausse des rampes d'accès	0,26	2000-2001	0,18
Nanterre	Centre de tri	20,1	1999-2003	0,3

La dette

Au 31 décembre 2001, l'encours de la dette représente un montant global de 141,56 M€ soit d'environ 26,5 €/hab. En 2001, le SYCTOM a conclu quatre emprunts, 60 M€ pour financer l'achat du terrain d'ISSÉANE et 7,6 M€ pour contribuer à l'équilibre de la section d'investissement. La durée moyenne de la dette résiduelle est de 10 ans. Son taux moyen est de 5,15 %. Elle est à 47,31 % à taux fixe pour un taux moyen de 5,68 % et à 52,69 % à taux variable soit un taux moyen de 4,68 %.

L'autofinancement nécessaire

Venant en complément des amortissements, la part d'autofinancement complémentaire avait été fixée à 3 M€ dans le budget primitif pour 2001, l'autofinancement réel a été de 4,8 M€. ■

Les organismes prêteurs en 2000

Organisme	Montant du prêt (en M€)	%
CLF /Dexia	33,58	34
Société Générale	20,2	21
West LB	15,8	16
Crédit Agricole	9,5	10
Crédit Lyonnais	6,1	6
Crédit du Nord	3,2	3
Natexis/BFCE	5,59	6
BNP	2,71	3
Divers	1	1
TOTAL	97,68	100

Les organismes prêteurs en 2001

Organisme	Montant du prêt (en M€)	%
CLF /Dexia	64,1	45
Société Générale	30,2	21
West LB	13,8	10
Caisse d'Epargne	11,1	8
Crédit Agricole	7,1	5
Crédit Lyonnais	5,6	4
Natexis/BNP	5	4
Divers	4,3	3
TOTAL	141,2	100

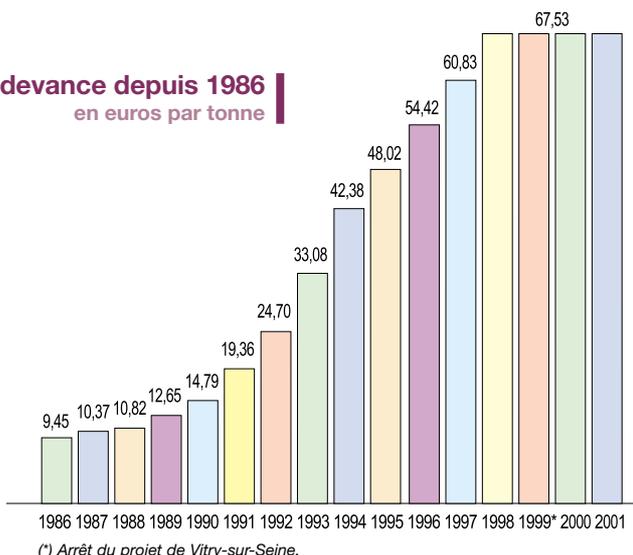


Emplacement du futur centre de traitement ISSÉANE.



Le financement du traitement

L'évolution de la redevance depuis 1986 en euros par tonne



La redevance, principale source de financement

La redevance, c'est-à-dire la contribution que paye chaque commune adhérente au SYCTOM, représente la principale ressource financière du SYCTOM, et s'élève à 168 441 530 euros, soit 95,58 % des recettes. Elle est calculée sur la base d'un prix moyen à la tonne, fixé à 67,53 € la tonne en 2001.

En quinze ans, elle a été multipliée par 7. Cette augmentation résulte avant tout de l'intense effort de modernisation du traitement des déchets ménagers mis en œuvre, ainsi que des progrès réalisés en matière de réduction des pollutions. Fumées mieux traitées, techniques d'enfouissement mieux maîtrisées, réduction des nuisances sonores, développement de la valorisation matière, mise en œuvre des transports alternatifs pour les mâchefers : les déchets ménagers sont aujourd'hui mieux gérés que par le passé, mais chacun doit aussi en payer le prix.

Les recettes de la vente d'énergie viennent en déduction des coûts d'exploitation. En 2001, elles ont permis de réduire de près de 18,29 € le montant de la redevance.



Le centre de Saint-Ouen.

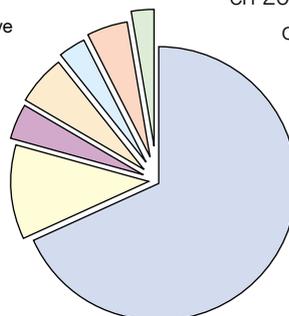
Les autres recettes du SYCTOM

Elles proviennent essentiellement de deux sources : la vente d'énergie et les soutiens financiers versés par Eco-Emballages. La vente d'énergie représente 44 955 874,51 € en 2001 et permet de réduire de 20 % les coûts d'exploitation des centres de valorisation énergétique. En 2001, les subventions versées par Eco-Emballages se sont élevées à un peu plus de 5 millions d'euros (5 070 344 €). ■

Utilisation de 100 € de redevance

68,17	Exploitation des centres
11,14	Amortissement et autofinancement
4,16	Frais financiers
5,88	Traitement des fumées
3,20	Traitement des mâchefers
4,79	Frais de gestion
2,66	Soutien à la collecte sélective

Quand une commune paye 100 € de redevance, 68,17 € servent à couvrir les coûts d'exploitation des centres, qui représentent donc le principal poste de dépense. 11,14 € sont utilisés pour les investissements et 5,88 € pour le traitement des fumées. Les frais de gestion du SYCTOM représentent moins de 5 %.





Stratégie & Actions

*Extension des capacités
de valorisation matière,
mise en œuvre d'une nouvelle filière
de méthanisation, maîtrise
des impacts environnementaux
et information des citoyens :
des axes d'intervention décisifs,
pour une stratégie ancrée
dans un objectif
de développement durable.*



Etat des lieux et perspectives



Les enjeux auxquels est confronté le SYCTOM



Sur le territoire du SYCTOM, le taux de collecte sélective est de 18,8 %.

En 1992, la loi Royal a impulsé un mouvement sans précédent de modernisation de la gestion des déchets ménagers. Au terme de cette loi, depuis juillet 2002, seuls peuvent être admis en centre de stockage les déchets dits ultimes (ceux dont on a extrait la part valorisable ou qui ne peuvent être valorisés). Où en est-on de la gestion des déchets ménagers sur le territoire du SYCTOM et quelles sont les perspectives à venir ?

Plusieurs éléments majeurs interviennent, qui permettent de bien saisir la situation à laquelle est aujourd'hui confronté le SYCTOM et les défis auxquels il faut faire face : l'augmentation croissante des volumes de déchets ménagers, l'augmentation réelle – mais relative – des déchets récupérés grâce aux collectes sélectives, les limites inhérentes à la départementalisation de la gestion des déchets et enfin, l'augmentation des coûts de traitement, liés à des exigences environnementales de plus en plus fortes.

Toujours plus de déchets ménagers

De 1992 à 1998, le volume moyen des déchets ménagers en France est passé de 424 kg par an et par habitant à 450 kg. Ces données intègrent les déchets du commerce et de l'artisanat, qui sont collectés pour partie avec les déchets des ménages. Elles représentent une augmentation de 6 %, soit une moyenne de 1 % par an. Pour le SYCTOM, le phénomène sera accentué en 2002 par la prise en charge des déchets de

18 communes adhérentes qui, pour des raisons historiques, ne déversaient pas leurs déchets dans les centres du SYCTOM. Ce sont ainsi près de 262 000 tonnes de déchets ménagers supplémentaires qui, en 2002, vont s'ajouter aux volumes habituellement traités par le SYCTOM, soit une augmentation de près de 10 %.

Le développement des collectes sélectives

La part des déchets ménagers extraite du gisement initial au moyen des collectes sélectives, en vue d'une valorisation matière, est en augmentation constante, mais reste néanmoins en-deçà des objectifs fixés par les pouvoirs publics. Sur le territoire du SYCTOM, et en y intégrant la collecte du verre, ces collectes sélectives concernaient 246 732 tonnes en 2001. Les résultats sont conformes à la moyenne nationale. Même s'ils doivent être développés et accentués, les efforts engagés par les communes du SYCTOM et leurs habitants pour trier les déchets sont bien réels et doivent être salués. Pour autant, la part des déchets collectés en mélange demeure prépondérante et doit être réduite. Le SYCTOM accompagnera ce mouvement en développant les capacités de tri comme il l'a toujours fait depuis la création du premier centre de tri de Romainville en 1993.

Une nécessaire coordination régionale

La départementalisation de la gestion des déchets ménagers représentait sans conteste l'une des avancées majeure de la loi Royal. Elle instaure une réelle cohérence et une rationalisation des moyens à l'échelon d'un territoire. Le SYCTOM inscrit son action dans le respect des Plans départementaux. Mais, compte tenu des

Les objectifs de valorisation matière

Les grandes orientations fixées par l'Etat de la politique d'élimination des déchets ménagers présentaient les prévisions suivantes pour 2003 : 34 % des déchets ménagers triés sur Paris et dans la petite couronne ; 40 % pour la grande couronne.

Sur l'ensemble du territoire du SYCTOM, le taux de collecte sélective est de 18,8 %, soit 85 kg/hab./an (objets encombrants + collecte sélective + journaux et magazines).

Avant la révision des plans départementaux, l'objectif du SYCTOM était de 15 %.



spécificités de l'agglomération parisienne, son action se conçoit de fait dans une logique interdépartementale.

Le schéma d'organisation des moyens de traitement, en vue d'une réelle mutualisation entre toutes les communes adhérentes, ainsi que le respect du principe de proximité nécessitent donc quelques ajustements par rapport au principe strict de la départementalisation. La mise en place d'une coordination à l'échelon régionale pour la gestion des déchets ménagers de l'agglomération parisienne paraît donc désormais à l'ordre du jour.

L'augmentation des coûts de traitement

En augmentation constante depuis les années 80, ils n'ont pas connu d'accroissement en 2001, compte tenu du fait qu'un certain nombre d'investissements, programmés, n'ont pas été engagés au cours de l'année, le temps de mener à bien la préparation des dossiers. Les facteurs d'augmentation concernent, de manière générale, la mise à niveau permanente des techniques de traitement visant, d'une part, à développer la valorisation matière et, d'autre part, à mieux maîtriser les impacts sur l'environnement. L'extension des capacités de tri, le renforcement du traitement des fumées, l'amélioration des techniques d'enfouissement, la réduction des nuisances sonores, le développement des transports alternatifs : tous ces équipements et dispositifs techniques qui ont été mis en place au cours des 10 dernières années, ont eu une incidence directe sur les coûts de traitement.

Un budget pluriannuel d'investissements sans précédent

L'avenir pour le SYCTOM se conjugue sur le court terme et le moyen terme. D'ici fin

2002, le SYCTOM doit mettre en place les moyens lui permettant de respecter les prescriptions de la loi Royal et tendre vers un objectif "zéro déchets bruts en décharge" pour les déchets ménagers non ultimes.

Compte tenu de la situation qui est celle de l'agglomération parisienne, on ne pourra pas éviter la mise en enfouissement de déchets non ultimes. Mais cette part doit être réduite au strict minimum depuis juillet 2002 compte tenu des dispositions de la loi Royal.

A moyen terme, c'est-à-dire à l'horizon 2003-2007, le SYCTOM va intensifier son effort en vue de développer ses capacités de traitement. Pour ce qui concerne le tri, celles-ci devraient être augmentées de près de 250 000 tonnes par la création de

de REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération) d'une capacité de 20 000 tonnes, en vue de toujours mieux maîtriser les impacts environnementaux liés aux activités de traitement de déchets.

Le 19 décembre 2001, les responsables du SYCTOM ont donc voté un budget sans précédent d'investissements pluriannuels de 640 millions d'euros hors taxes (4,2 milliards de francs), pour que les déchets ménagers de l'agglomération parisienne soient traités conformément aux objectifs fixés en 1992 par la loi Royal et aux obligations de service public qui sont celles du SYCTOM. ■



Le transport ferré des mâchefers au centre de Saint-Ouen.

10 centres de tri. En outre, le SYCTOM va mettre en œuvre une nouvelle filière de traitement : la méthanisation. Elle concernera 215 000 tonnes de déchets à l'horizon 2005. Enfin, il poursuivra sa politique de développement de techniques innovantes par la réalisation d'une unité de vitrification

Les objectifs à l'horizon 2005

- De nouvelles capacités de tri :
- 250 000 tonnes (10 centres de tri) ;
 - une nouvelle filière de traitement (la méthanisation) : 215 000 tonnes (2 centres) ;
 - la maîtrise des impacts environnementaux : traitement des fumées, transports alternatifs, recyclage des REFIOM.

Traitement des

*De grands projets
sont en cours
de réalisation
ou de lancement,
qui permettront au
SYCTOM d'assurer
un traitement des déchets
conforme aux obligations
de la loi et à l'intérêt général.
Tous ces projets, qui seront
opérationnels à l'horizon
2003/2007, s'inscrivent
dans une perspective
de développement de la
valorisation matière et de la
valorisation organique.*

ISSÉANE, le nouveau centre multifilière d'Issy-les-Moulineaux

Prévu dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers des Hauts-de-Seine, ce projet, engagé dès 1998 par le SYCTOM, a été déclaré d'intérêt général par l'Etat le 6 mars 2000. Après avoir obtenu le feu vert du ministère de l'Environnement et celui du conseil régional d'Ile-de-France, il a été approuvé en juillet 2000 par le conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux. Le permis de construire a été accordé en septembre 2000, l'autorisation d'exploiter en octobre de la même année, marquant ainsi l'aboutissement d'une procédure administrative et réglementaire qui se justifie pleinement, dans la mesure où elle a permis de valider le projet et de faire émerger un très large consensus.

Toutefois, le projet a fait l'objet d'un recours au moment du lancement du chantier et de l'ouverture de la base vie qui rassemblera l'ensemble des infrastructures nécessaires à l'hébergement et à la vie des 600 personnes prévues pour travailler sur ce chantier.

Il faudra attendre 2002 pour engager une nouvelle étape.

Prévu pour être opérationnel en 2005, ce futur centre multifilière remplacera l'usine actuelle implantée quai Stalingrad, qui sera démolie après 40 ans de bons et loyaux services. Il comprendra un **centre de valorisation énergétique d'une capacité de 460 000 tonnes/an, ainsi qu'un centre de tri de 55 000 tonnes/an.**

Il traitera ainsi les déchets ménagers de 22 communes et trois arrondissements parisiens, soit un bassin de population de plus d'un million d'habitants.

sycpom-isseane.com

**Pour permettre au public
de tout savoir sur le
projet ISSÉANE et de
suivre l'évolution du
chantier au fur
et à mesure de son
avancement,
le SYCTOM a créé
un site Internet,
sycpom-isseane.com
qui a reçu près de
9 000 visiteurs en 2001.**



déchets : les projets du SYCTOM



Le planning du chantier ISSÉANE

- Base vie : installation du chantier (mai à octobre 2001)
- Terrassement et génie civil (quatrième trimestre 2002 à troisième trimestre 2004)
- Equipements (second semestre 2004 à mi 2005)
- Second œuvre (début 2005 à quatrième trimestre 2005)
- Fin de chantier (dernier trimestre 2005)
- Déconstruction de l'usine actuelle (2006)

Pour ce projet ISSÉANE, le SYCTOM a engagé une démarche environnementale exemplaire, avec un objectif de maîtrise des impacts à tous niveaux, depuis le transport des matériaux de construction jusqu'à l'intégration paysagère du site, et selon une approche globale de la valorisation des déchets. ISSÉANE sera donc une usine modèle, une vitrine technologique et écologique. Conçue selon les normes HQE (Haute Qualité Environnementale), avec par exemple des matériaux isolants et anti-bruit, le centre bénéficiera des techniques les plus modernes en matière de tri et de valorisation des déchets. Il sera aussi doté des équipements de dépollution les plus performants. Il démontrera ainsi que la volonté politique, associée à l'innovation technologique, permettent de concilier protection de l'environnement et traitement des déchets, au cœur d'une zone pourtant fortement urbanisée. ■

Les exigences environnementales interviennent à tous les niveaux du projet ISSÉANE et notamment pendant la phase chantier. Les transports de matériaux, tout comme l'évacuation des déchets de chantier, devront ainsi se faire par voie fluviale.



Une architecture intégrée à l'environnement urbain.

Une charte de qualité

Pas de cheminée visible, pas de panache blanc de fumée, pas de rejets d'eau dans la Seine, des bâtiments enterrés à 35 mètres de profondeur pour mieux s'intégrer dans le site, une voie d'accès à l'usine insonorisée, un aménagement paysager de qualité, le recours à des modes de transports alternatifs : autant de dispositifs qui placent le respect de l'environnement au cœur du projet ISSÉANE.

Elaborée à la demande du conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, cette charte a fait l'objet d'une signature commune, le 20 décembre 2000, entre le maire de la commune et le président du SYCTOM. Ce document de 26 pages définit les conditions de respect de l'environnement et de réduction des nuisances qui s'imposent à toutes les étapes de l'avancement du chantier, de l'exploitation du nouveau centre et de la démolition de l'ancienne usine. Elle concerne tous les aspects environnementaux : bruits, circulation, poussières, impact visuel, propreté, odeurs, gestion de l'eau, impact visuel, rejets dans l'atmosphère... Tous ces paramètres ont donné lieu à l'élaboration de tableaux de bord, qui font l'objet d'un suivi permanent et d'une large information au public sur le site Internet dédié au projet.

Centres de tri : 250 000 tonnes de Une nouvelle filière de traitement,

Doubler ses capacités de tri d'ici 2005, afin d'accompagner la montée en puissance des collectes sélectives : tel est l'objectif du SYCTOM.

Le contrat "Terres Vives"

La Région n'a pas de compétences en matière de déchets ménagers. Mais la situation particulière de l'agglomération parisienne, où l'on ne saurait s'en tenir à une stricte application du principe de la départementalisation, a conduit le conseil régional d'Ile-de-France à soutenir les communes et notamment le SYCTOM dans leurs efforts de modernisation de la gestion des déchets ménagers. En 2001, le montant des aides accordées par la Région Ile-de-France a été de 1,19 M€.



Péniche chargeant les mâchefers du centre Ivry-Paris XIII.

Pour le SYCTOM, la desserte d'un site par voie fluviale ou par voie ferrée, qui permet de réduire les transports par route et de diminuer ainsi les rejets de gaz d'échappement, est désormais un critère de choix décisif pour décider de l'emplacement d'un centre de traitement.

Le centre de tri de Nanterre

Pressenti depuis 1994 et inscrit au contrat "Terres Vives", qui associe le SYCTOM, la Région Ile-de-France et l'ADEME, le centre de Nanterre ouvrira fin 2003. Il bénéficiera d'une capacité de tri de 40 000 tonnes par an. Le début des travaux de construction est prévu pour fin 2002. Le choix de l'emplacement de ce centre a été dicté par des exigences environnementales et vise à limiter les transports routiers. Le site prévu est en effet situé le long de la Seine, les matériaux triés pourront ainsi être évacués par barges, grâce à un quai fluvial de 70 mètres. Le coût global de cette opération, hors acquisition foncière, est de 16,8 M€ HT. La Région Ile-de-France y participe au titre du contrat "Terres Vives", à hauteur de 20 % et l'ADEME pour 2 %.

Huit centres de tri, dont quatre prévus sur Paris

Ces projets, qui en sont au stade des études, sont inscrits au Plan départemental d'élimination des déchets ménagers. Les sites qui ont été pressentis bénéficient pour la majorité d'une desserte fluviale ou ferrée, ceci afin de réduire les transports par la route. Les quatre sites parisiens étudiés sont les suivants :

- Bercy (XII^e) – Site Danzas
- Près de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux (XV^e)
- Batignolles (XVII^e)
- Gare de Evangile (XVIII^e)

Par ailleurs, quatre autres centres sont prévus : un à Villejuif (Val-de-Marne) et trois en Seine-Saint-Denis.

Le projet de centre multifilière, **ISSÉANE**, à Issy-les-Moulineaux, prévoit un **centre de tri** de 55 000 tonnes.



Vue aérienne du terrain du futur centre de tri de Nanterre.

capacités supplémentaires

la méthanisation : 215 000 tonnes

Réunis en comité le 19 décembre 2001, les élus du SYCTOM ont opté pour la réalisation d'un ou de deux centres de méthanisation en Seine-Saint-Denis, d'une capacité globale de 215 000 tonnes. Plusieurs paramètres environnementaux interviennent dans le choix de cette nouvelle filière :

- ces équipements permettront tout d'abord de réduire les quantités d'ordures ménagères brutes encore envoyées en décharge ;
- le procédé de méthanisation permet de produire du méthane qui peut être utilisé pour produire de l'électricité, pour le chauffage urbain, ou même comme carburant ;
- avec le retour au sol des matières organiques, la méthanisation est un procédé de traitement des déchets qui est parmi les plus conforme au cycle naturel du carbone ;
- il participe de fait à la réduction des gaz à effet de serre et préserve les réserves d'énergie fossile.

Cette nouvelle filière, qui bénéficiera de subventions du conseil régional Ile-de-France et de l'ADEME, au titre du contrat "Terres Vives", devrait être opérationnelle à l'horizon 2006. ■



Tubes de fermentation.

Qu'est-ce que la méthanisation ?

La méthanisation est un principe de valorisation des déchets qui, s'il demeure encore assez marginal en France, est appelé à se développer. Ce procédé utilise le principe de la décomposition de la matière organique comme les déchets verts ou les déchets dit "fermentescibles", tels les déchets alimentaires. Cette décomposition intervient en milieu anaérobie, c'est-à-dire dans une atmosphère privée d'oxygène. Elle produit du biogaz, qui contient 60 % de méthane, et du "digestat", à partir duquel peut être élaboré un compost agricole de qualité, dont l'utilisation permet de réduire le recours à des engrais minéraux.



Unité de méthanisation à la Varenne-Jarcy. Digesteurs.

Il n'existe en France qu'une seule unité de méthanisation opérationnelle. Elle est située à Amiens. D'une capacité de 85 000 t/an, elle fonctionne depuis une dizaine d'années. Un autre projet est bien avancé à Varennes-Jarcy (Essonne).

Il devrait entrer en fonctionnement en 2002.

Pour le reste, on recense en France une dizaine de projets, mais qui en sont toujours au stade de l'étude.

La maîtrise des

Le SYCTOM parie sur la technologie pour réduire toutes les sources de pollution ou de nuisances inhérentes aux activités de traitement des déchets.

Le traitement des fumées

Les rejets atmosphériques des centres de valorisation énergétique sont soumis à une réglementation qui évolue et devient toujours plus exigeante. Les seuils de rejets qui s'appliquent actuellement correspondent à l'arrêté du 25 janvier 1991. Tous les centres du SYCTOM sont conformes à cette réglementation. Leurs rejets se situent même largement en dessous des niveaux admis. Cependant, deux événements ont conduit le comité syndical à envisager, en décembre 2000 un important programme de renforcement du procédé de traitement des fumées pour le centre de Saint-Ouen (puis en 2001 celui d'Ivry-Paris XIII) : les problèmes liés aux émissions de dioxines et la promulgation d'une nouvelle directive européenne en décembre 2000, applicable en décembre 2005.

La culture de l'innovation

Réalisation d'un système pilote de déchloration des fumées en 1986 à Issy-les-Moulineaux ; premier centre de tri mécanisé d'objets encombrants et des collectes sélectives ouvert en France en 1993 ; premier centre de maturation de mâchefers expérimenté en 1995 : le SYCTOM est à l'origine de plusieurs technologies qui ont fait école. Cette culture de l'innovation s'est traduite en 1995 par la mise en œuvre du transport fluvial des mâchefers à partir du centre d'Ivry-Paris XIII et en 2001 par voie ferrée à partir de Saint-Ouen. La poursuite particulièrement prometteuse des études sur le procédé de vitrification des REFIOM (Résidus des fumées d'incinération) devrait se traduire par une mise en application au centre de Saint-Ouen en 2005.

Dès sa mise en service, le futur centre ISSÉANE sera conforme aux seuils définis par cette nouvelle directive européenne. En revanche, de nouveaux dispositifs visant à renforcer le traitement des fumées doivent être mis en œuvre à Ivry-Paris XIII et à Saint-Ouen. Prévus pour être opérationnels en 2004 pour Saint-Ouen, et 2005 pour Ivry, ils permettront une mise en conformité des usines avec de l'avance sur la réglementation. Concernant le centre d'Ivry-Paris XIII, des études antérieures avaient déjà été réalisées en 1995 et en 1997 pour réduire les rejets des polluants réglementés, renforcer le traitement des dioxines et traiter les oxydes d'azote. Mais des problèmes techniques, dus notamment au manque d'espace disponible, impliquent de nouveaux investissements estimés à 36 M€ hors taxes.

impacts environnementaux

Pour le centre de Saint-Ouen, les seuils de rejets imposés par la directive européenne impliquent la mise en œuvre de procédés de traitement complémentaires, dont l'installation est rendue possible du fait de l'espace disponible. Aux lignes de traitement actuelles, composées de deux filtres électrostatiques et de laveurs de fumées, s'ajouteront donc trois laveurs basiques et trois réacteurs catalytiques. Le montant de l'opération est estimé à 34,20 M€ hors taxes. Les travaux d'études menées en 2001 ont concerné l'élaboration de l'avant-projet détaillé. ■

Evolution de la réglementation en matière de rejets polluants

La nouvelle directive européenne n°2000 1761 CE du 4 décembre 2000 implique une baisse significative de tous les polluants. Elle impose des seuils pour le cadmium, les oxydes d'azote et les dioxines.

Polluant	Arrêté du 25/01/1991 (applicable en 1996)	Directive européenne décembre 2000 (applicable en 2005)
Poussières	30	10
CO (monoxyde de carbone)	100	50
HCl (acide chlorhydrique)	50	10
SO ₂ (oxyde de soufre)	300	50
NO _x (oxydes d'azote)	—*	200
Mercuré (Hg)	0,2*	0,05
Cadmium (Cd)		0,05
Dioxines et furanes	10 ng/Nm ³ **	0,1 ng/Nm ³

Les valeurs sont données en milligrammes par m³ d'air, sauf pour les dioxines et furanes qui sont en nanogrammes par m³ d'air. Un milligramme équivaut à 0,001 g et 1 nanogramme équivaut à 0,000000001 g.

(*) La valeur en 1991 était globalisée pour le Mercure et le Cadmium.

(**) Valeur limite fixée par le ministère.



Le centre d'Ivry-Paris XIII.



La salle de contrôle.

Priorité aux transports alternatifs

A terme, les transports alternatifs représenteront plus de la moitié des transports de flux de matériaux ou de déchets du SYCTOM.

Le SYCTOM participe aussi au développement des carburants alternatifs. Une station "GNV" a été réalisée fin 2001 au centre d'Ivry-Paris XIII, pour que les camions apportant les déchets des communes puissent utiliser ce carburant particulièrement peu polluant.



La station GNV au centre d'Ivry-Paris XIII.

Le SYCTOM a inauguré, le 19 octobre 2001, la mise en place du transport par train des mâchefers de l'usine de Saint-Ouen, jusqu'au centre de maturation de Saint-Ouen-L'Aumône, dans le Val d'Oise. Cet événement marquait l'aboutissement d'une démarche engagée dès 1999. Il représentait aussi une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'une politique de développement des transports alternatifs.

Economie d'énergie, réduction des émissions de gaz d'échappement et des nuisances sonores, diminution des problèmes d'encombrement et des risques d'accidents : les transports alternatifs, par voie fluviale ou ferrée, contribuent directement à la protection de l'environnement. Ils représentent un axe prioritaire pour le

SYCTOM qui, chaque année, gère un flux de plus de 900 000 tonnes de déchets et de matériaux en sortie de ses différents centres.

Cette politique de transports alternatifs, engagée dès 1995 avec la mise en place du transport des mâchefers par voie fluviale d'Ivry-Paris XIII à Lagny-sur-Marne, se poursuivra avec l'ouverture du nouveau centre multifilière ISSÉANE à Issy-les-Moulineaux. Par ailleurs, des études préliminaires ont été lancées pour tous les centres du SYCTOM en fonctionnement ou en projet. A terme, conformément aux objectifs du développement durable, les transports routiers, qui sont les plus polluants, représenteront moins de la moitié des transports gérés par le SYCTOM. ■



Le transport ferré des mâchefers au centre de Saint-Ouen.

17 000 camions en moins

Le transport ferré des 170 000 tonnes de mâchefers que produit chaque année le centre de Saint-Ouen entraîne la suppression de 60 trajets allers-retours quotidiens de camions de 30 tonnes, soit environ 17 000 camions à l'année. Ce qui entraîne, outre des économies d'énergie, une réduction notable des émissions de polluants de gaz carbonique, de monoxyde de carbone et d'oxydes d'azote. Cette opération a tout de même nécessité deux ans d'études préliminaires et 1,87 M€ d'investissements, subventionnés par l'ADEME.

La vitrification des cendres volantes

La récupération des polluants contenus dans les REFIOM (Résidus de l'épuration des fumées d'incinération) : une innovation technologique qui fera date.

Ce projet, dont l'application industrielle est prévue pour 2005, représente un saut technologique majeur. En effet, les REFIOM sont les déchets "ultimes" de la valorisation énergétique, dans lesquels sont concentrés la majorité des polluants provenant des déchets ménagers. Jusqu'à aujourd'hui, ces REFIOM sont stockés dans des centres d'enfouissement technique (CET) de classe 1, à des coûts de l'ordre de 300 € la tonne. Le projet sur lequel travaille le SYCTOM depuis 1995 consiste à "récupérer" le zinc et le plomb contenus dans ces polluants et à vitrifier les cendres.

Avant d'être source de pollution, ces métaux lourds représentent en effet des matières premières qui proviennent du milieu naturel. Ils ont servi à la fabrication d'une très large gamme de produits de consommation. En les récupérant à partir du traitement des déchets ménagers, non seulement on supprime une source de pollution potentielle, mais en plus on préserve les ressources naturelles tout en supprimant les coûts de stockage. Ce projet de recyclage des REFIOM, qui concernera 11 063 tonnes de cendres volantes du centre de Saint-Ouen, s'inscrit bien dans une logique de développement durable. ■



Centre d'enfouissement technique de classe 1 de Villeparisis.

"Boues métallifères" et "vitrifiat"

Le procédé développé par le SYCTOM aboutirait à la formation de deux sous-produits : les "boues métallifères" et le "vitrifiat".

Sur 3 tonnes de boues métallifères, 500 kg de zinc et de plomb peuvent être récupérés puis réutilisés en industrie. Quant au vitrifiat, il pourra être utilisé comme les mâchefers ou a minima être éliminé comme les gravats de démolition d'immeubles, dans des centres de stockage de déchets inertes.

D'autres axes de recherche mobilisent le SYCTOM : optimisation des processus de maturation des mâchefers, afin d'en réduire les contraintes d'utilisation ; nouveaux débouchés pour le verre recyclé par la fabrication de dalles en pâte de verre recyclé ; système de tri automatique des plastiques et de l'aluminium permettant d'améliorer les performances des centres de tri.



Le tapis mécanique des mâchefers à Saint-Ouen l'Aumône.

Le devoir d'information et de

En 2001, le SYCTOM a poursuivi et intensifié ses efforts en vue d'une information encore plus accessible à tous les usagers et d'une transparence qui s'inscrit dans une volonté concrète.



es actions d'information du SYCTOM se déclinent et se déploient en fonction des projets, de l'actualité des programmes en cours, des bassins versants et des cibles visées : riverains, publics scolaires, élus... Information sur le projet ISSÉANE, communication de proximité au niveau des bassins versants de Saint-Ouen, d'Ivry-Paris XIII et de Romainville, participation aux salons liés à l'activité du traitement des déchets, réactualisation du journal, devenu SYCTOM Magazine, réalisation et diffusion de nouveaux outils pédagogiques : tels sont les principaux temps forts qui ont marqué une année d'information au service de tous.

Activer le relais de la presse régionale et spécialisée

L'inauguration du transport des mâchefers par train, à Saint-Ouen – en présence de M. Dagnaud, président du SYCTOM et de M. Alain Richard, maire adjoint de Saint-Ouen-l'Aumône – a été l'occasion pour le SYCTOM de présenter à la presse ses actions et sa politique en faveur des transports alternatifs. De nombreux journalistes étaient présents et ont rendu compte de l'événement : TF1, France 3 Ile-de-France, Le Parisien, Le Figaro, Décision Environnement... Cette forme d'action, qui s'appuie sur des réalisations concrètes qui mobilisent les journalistes, participe à une meilleure information du public. La presse a également été conviée lors du comité de décembre 2001 au cours duquel ont été fixées les grandes orientations de la politique d'investissement du SYCTOM pour le nouveau mandat 2001/2007.



Isséane : une information au plus près du terrain

Les actions de communication antérieures avaient permis à ISSÉANE d'acquiescer la notoriété locale, nationale et internationale qu'exige la qualité architecturale et technologique d'un tel projet. L'ouverture d'un site Internet, conçu spécialement pour présenter le futur centre de traitement multifilière, avait permis de renforcer cette démarche. Après la notoriété et l'image, 2001 a été l'année de l'information de terrain, avec la mise en œuvre concrète de la charte environnementale, signée en décembre 2000.

Mises en ligne sur le site Internet, les informations relatives à l'avancement des travaux et aux résultats des évaluations prévues par la charte environnementale sont accessibles en temps réel par le public. De plus, une CLIS (Commission locale d'information et de surveillance), réunissant les représentants de la commune, des associations, de l'administration et du SYCTOM, a été mise en place

transparence

à la demande du SYCTOM. Espace d'échanges, de dialogue et d'information prévu dans le cadre de la loi, cette CLIS permet notamment aux représentants associatifs d'exercer pleinement leur rôle de défense des intérêts des riverains et des usagers.

Des actions de proximité

L'ouverture du pavillon d'information sur le futur centre de traitement d'Issy-les-Moulineaux, ainsi que la diffusion du *Journal des riverains* à plus de 100 000 exemplaires (avec une diffusion sur la ville d'Issy-les-Moulineaux et sur les communes voisines) en 2000 s'inscrivaient également dans cette logique d'information de proximité qui vise en priorité les riverains et entend répondre à leurs attentes et à leurs interrogations. L'action de la MILIDIS (Mission Locale d'information) a permis de poursuivre cet effort d'information en relation étroite avec les services de la ville d'Issy-les-Moulineaux.

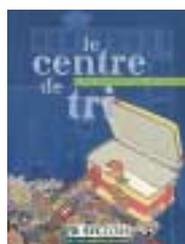
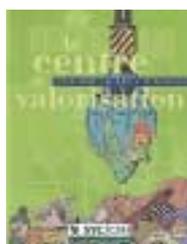
Mises en œuvre depuis 1999, ces actions concernent aussi les bassins versants des centres d'Ivry-sur-Seine, de Saint-Ouen et de Romainville. Elles se traduisent par l'organisation de "journées portes ouvertes" destinées plus particulièrement aux riverains, complétées par des actions ciblées en direction des élus et des ambassadeurs de tri intervenant sur les différents bassins versants. En 2001, ces journées portes ouvertes ont permis d'accueillir au total plus de 2 000 personnes. Parallèlement à ces événements, des visites scolaires, organisées à la demande des instituteurs, se sont poursuivies tout au long de l'année.



En 2001, les journées portes ouvertes ont accueilli plus de 2 000 personnes.

Un effort particulier en direction des scolaires

Le respect de l'environnement, la compréhension des enjeux pour l'avenir et l'éco-citoyenneté doivent s'apprendre dès le plus jeune âge. Le SYCTOM entend participer à cette démarche d'apprentissage qui mobilise de plus en plus le monde enseignant. Il met donc à leur disposition des supports d'information pédagogiques pour que le thème de la gestion des déchets puisse être traité en classe, dans le cadre de programmes scolaires. En 2001, le SYCTOM a ainsi réalisé des affiches, deux plaquettes, un manuel enseignant et des fiches exercices, qui ont été diffusés auprès de 700 écoles.





Communication institutionnelle

Changement de nom et changement de maquette pour le principal support de communication institutionnelle : *SYCTOM, le journal* est devenu *SYCTOM Magazine*.

A ces changements de forme correspond aussi une évolution du contenu éditorial, avec des informations plus concrètes et une attention plus grande portée aux réalités de terrain et aux événements qui, dans les communes, font progresser la gestion des déchets dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement.

SYCTOM Magazine est imprimé à 18 000 exemplaires. Il est envoyé aux élus, aux relais institutionnels et à la presse. Des exemplaires sont mis à la disposition des usagers et des associations par les municipalités. *SYCTOM Infos*, porteur d'une information plus proche du fonctionnement interne *stricto sensu* du syndicat et diffusé par courrier ou par fax, vient compléter ce dispositif.

Le SYCTOM fait également connaître ses missions dans le cadre de multiples actions de communication : présence dans les salons thématiques sur l'environnement, publicité dans les revues spécialisées... Il s'associe par ailleurs à ses partenaires pour organiser des journées d'information auprès de publics spécifiques.

Le SYCTOM sur Internet

Internet permet de mettre à la disposition des usagers une information complète, mise à jour en permanence et rapidement

accessible. Après avoir été entièrement repensé en 2000, le site institutionnel du SYCTOM offre à l'utilisateur un panorama complet des activités, des programmes et des projets du SYCTOM. Il a d'ailleurs reçu un prix pour la qualité de sa présentation et de son contenu. En 2001, www.syctom-paris.fr a accueilli plus de 41 041 visiteurs.

Le SYCTOM propose un second site, entièrement dédié au futur centre de traitement d'Issy-les-Moulineaux. Vecteur d'informations à part entière, www.syctom-isseane.com a reçu en 2001 plus de 8 168 visiteurs, venus s'informer des caractéristiques et de l'avancement du projet. ■





Organisation & Services

*Des élus, des professionnels
et des partenaires mobilisés
autour d'un objectif commun :
le traitement des déchets
ménagers et l'environnement.*



L'Organisation générale

38 élus siègent au Comité. Ils décident des grandes orientations que doivent ensuite mettre en application les 101 collaborateurs du SYCTOM.



Une séance du Comité du SYCTOM.

Une nouvelle équipe dirigeante

Le renouvellement des instances dirigeantes intervient tous les six ans, à l'issue des élections municipales. Le 16 mai 2001, les 38 nouveaux élus du Comité représentant des nouvelles équipes municipales sorties des urnes, se sont réunis dans les locaux du conseil régional d'Ile-de-France, comme il est d'usage depuis plusieurs années. Ils ont élu à l'unanimité François Dagnaud à la présidence du SYCTOM. Premier adjoint au maire du XIX^e arrondissement, François Dagnaud est aussi adjoint au maire de Paris, chargé de l'administration générale, des ressources humaines, de la décentralisation et des relations avec les mairies d'arrondissement.

Le Comité et le Bureau

Le Comité syndical est l'instance plénière dans laquelle sont prises toutes les décisions importantes. Il regroupe 38 représentants élus par les communes membres. Il définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des travaux. Il se prononce notamment sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités. Le Comité délègue ses pouvoirs à un Bureau, composé de 24 membres, qui élisent le Président et les vice-présidents en leur sein.

Les 38 membres du Comité se répartissent de la manière suivante :

- 12 membres sont désignés par la ville de Paris. Les représentants se partagent un nombre de voix égal au total des voix des membres ci-dessous.
- 6 membres sont désignés par le SIELOM des Hauts-de-Seine (syndicat primaire). Chaque représentant dispose de cinq voix, soit trente au total.
- 1 membre représentant la commune de Chatenay-Malabry.
- 3 membres sont désignés par le SITOM 93 (syndicat primaire de Seine-Saint-Denis). Chaque représentant dispose de cinq voix, soit quinze au total.
- 13 membres représentant les communes individuelles du Val-de-Marne (Le Perreux en tant que commune cliente dispose d'un poste de membre observateur). Chaque représentant dispose d'une voix.

- Les 3 communes membres des Yvelines désignent chacune un représentant, lequel dispose d'une voix.

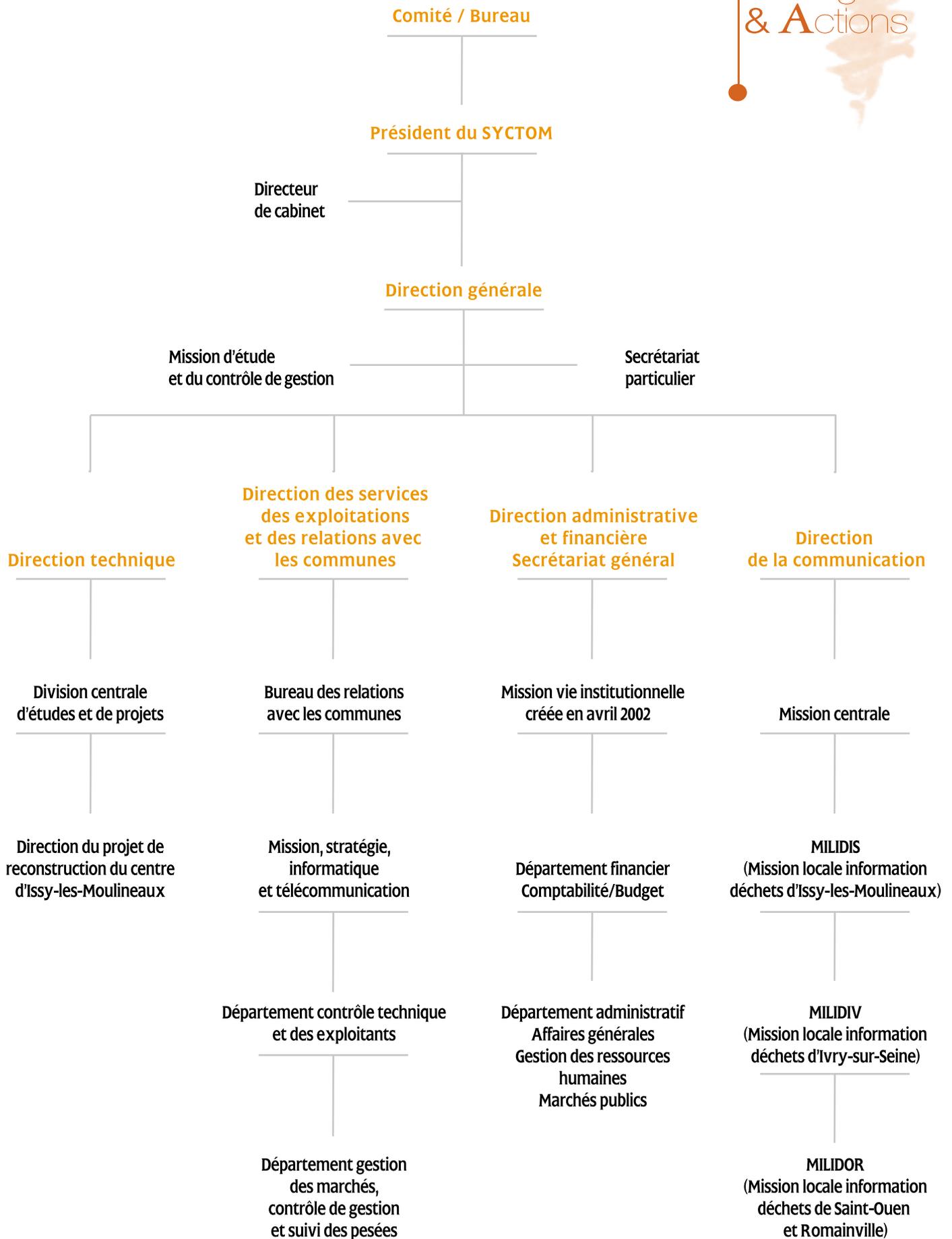
La Commission d'appel d'offres

Placée sous l'autorité du Président, elle se compose de 5 membres élus par le Comité. Son rôle, défini par le code des marchés publics, consiste à vérifier la validité des candidatures et des offres avant d'attribuer les marchés. La Commission d'appel d'offres se réunit en présence de représentants de la Recette générale des finances et de la Direction de la concurrence et de la répression des fraudes qui ont chacun une voix consultative.

Les Services

Une équipe d'environ 100 personnes, composée principalement d'agents techniques et administratifs issus de la Fonction publique territoriale ou mis à la disposition par la ville de Paris, travaille au sein du SYCTOM, dont les services sont organisés en cinq grandes directions :

- la Direction générale ;
- la Direction technique ;
- la Direction de l'Exploitation et des Relations avec les Communes ;
- la Direction de l'administration et des finances et le Secrétariat général ;
- la Direction de la communication. ■



Les grandes décisions

Transparence, diversification des filières de traitement, respect des objectifs de la loi et vote d'un budget à la mesure des ambitions et des défis à relever, telles sont les principales orientations définies par le Comité en 2001.

a

près la séance du 16 mai 2001, consacrée à l'élection du Président et des nouveaux membres du Bureau, le Comité s'est réuni le 19 juin. Cette première vraie séance de travail de la nouvelle mandature a permis de faire le point et de valider certains éléments techniques sur les programmes de la nouvelle usine d'Issy-les-Moulineaux et du futur centre de tri d'Ivry-sur-Seine. Le Comité a également donné un avis favorable au financement d'études en vue de la mise en place de transports alternatifs pour le centre de Romainville.



700 000 tonnes de déchets résiduels non traités

Compte tenu de l'échéance de juillet 2002, le SYCTOM a choisi de s'attaquer immédiatement au problème des 700 000 tonnes de déchets résiduels qui ne peuvent actuellement pas être traités dans ses différents centres. Le Comité a donc décidé de lancer des marchés en vue de mobiliser les moyens existants au niveau de la région Ile-de-France et de limiter au maximum le recours au stockage.

La séance du 24 octobre a permis au Comité d'affirmer la position du SYCTOM en faveur d'une régionalisation du traitement des déchets en Ile-de-France. Il a ensuite voté un avenant au contrat "Terres Vives" de 82 millions d'euros (538 MF), qui seront consacrés à l'extension des capacités de tri et au développement d'une nouvelle filière de méthanisation. Par ailleurs, le Comité a clairement exprimé sa volonté d'inscrire son action autour des objectifs de transparence et d'efforts accrus en faveur du développement durable.

Compte tenu du volume des dépenses à engager, et après quatre années de stabilité, le Comité a décidé une augmentation de 9,01 % de la redevance. Celle-ci passera de 58,24 € (382 F) à 63,11 € (414 F) la tonne traitée, auquel s'ajoute le montant lié à l'adhésion, qui est fixée à 5,38 € par habitant (35,52 F).

Au cours de la séance du 19 décembre, le Comité a voté un budget de 320 M€ (2,1 milliards de francs), qui répond à une forte augmentation des charges d'exploitation et qui s'inscrit dans le cadre d'un budget pluriannuel d'investissements de 640 M€ hors taxes (4,2 milliards de francs), pour les années 2002-2007. Le SYCTOM confirme ainsi sa volonté de respect de ses obligations de service public, conformément aux objectifs et aux échéances fixés en 1992 par la loi Royal.

du Comité

LE COMITÉ (juin 2002)

Départements 92 ● 94 ● 93 ● 78 ● 75 ●



● **Anita ARDURA**
Membre du Bureau
Conseillère Municipale
de VITRY-SUR-SEINE



● **Jean-Pierre AUFFRET**
Vice-Président
SIELOM
Adjoint au Maire de CLICHY



● **Nicole AZZARO**
Vice-Présidente
Conseillère de PARIS



● **Geneviève BERTRAND**
Membre du Bureau
Conseillère de PARIS



● **Jean-Marie BRETILLON**
Maire de CHARENTON-LE-PONT



● **Danièle BRICHOT**
Membre du Bureau
Adjointe au Maire de STAINS
SITOM



● **Michel BULTE**
Vice-Président
Conseiller de PARIS



● **Christian CAMBON**
Maire de SAINT-MAURICE



● **Séverine De COMPREGNAC**
Adjointe au Maire
de JOINVILLE-le-PONT



● **Yves CONTASSOT**
Vice-Président
Adjoint au Maire
de PARIS



● **François DAGNAUD**
Président du SYCTOM
Adjoint au Maire
de PARIS



● **Emmanuel DOGNIN**
Personnalité compétente
LE CHESNAY



● **Laurence DOUVIN**
Membre du Bureau
Conseillère de PARIS



● **Michel DUMONT**
Membre du Bureau
Conseiller de PARIS



● **Pierre GATIGNON**
Vice-Président
Conseiller de PARIS



● **Jacques GAUTIER**
Vice-Président
SIELOM
Maire de GARCHES



● **Jacques GHIENNE**
Membre Observateur*
LE PERREUX



● **Pierre GOSNAT**
Vice-Président
Maire d'IVRY



● **Roger JOUBERT**
Vice-Président
Conseiller Municipal
de MAISONS-ALFORT



● **Brigitte KUSTER**
Membre du Bureau
Conseillère de PARIS



● **Laurent LAFON**
Maire de VINCENNES



● **Jean-Yves LEBOUILLONNEC**
Maire de CACHAN



● **Philippe LE BRIS****
Adjoint au Maire
de VILLEJUIF



● **Jérôme LE GUILLOU**
Adjoint au Maire
du KREMLIN-BICETRE



● **Hervé MARSEILLE**
Membre du Bureau
SIELOM
Maire de MEUDON



● **Jean-Paul MARTINERIE**
Adjoint au Maire
de CHATENAY-MALABRY



● **Olivier MERIOT**
Membre du Bureau
SIELOM
Adjoint au Maire de GENNEVILLIERS



● **Sophie MEYNAUD**
Vice-Présidente
Conseillère de PARIS



● **Gérard MEZZADRI**
Adjoint au Maire
de VERSAILLES



● **Claude PERNES**
Vice-Président
Maire de ROSNY
SITOM



● **Dominique PICARD**
Conseiller Municipal
de SAINT-MANDE



● **Michel PRA**
Conseiller Municipal
de GENTILLY



● **Gérard REY**
Vice-Président
Conseiller de PARIS



● **Alain ROUAULT**
Vice-Président
Président du SITOM
Adjoint au Maire de SAINT-OUEN



● **Raymond ROUX**
Membre associé du Bureau
Adjoint au Maire
de VELIZY-VILLACOUBLAY



● **André SANTINI**
Vice-Président
SIELOM
Maire d'ISSY-LES-MOULINEAUX



● **Nicolas SARKOZY**
Vice-Président
Président du SIELOM
1^{er} adjoint au Maire de NEUILLY



● **Pierre SCHAPIRA**
Vice-Président
Adjoint au Maire de PARIS



● **Daniel TOUSSAINT**
Maire de VALENTON

(*) Le Perreux-sur-Marne a un statut de commune ex-adhérente et déversante depuis qu'elle est entrée dans la communauté d'agglomération de Nogent-le-Perreux.

(**) M. Le Bris a été remplacé par M. Perillat en 2002.

La Direction générale

Chargée de la mise en œuvre de la politique définie par le Président et le Comité, elle coordonne l'action des directions.

Elle assure les relations avec les organismes institutionnels, ainsi que les relations internationales.

La Direction générale dirige, organise et coordonne l'ensemble des services administratifs et techniques, répartis en quatre directions. Elle définit les stratégies de gestion et de fonctionnement des services, avec l'aide d'une mission d'étude et de contrôle de gestion. Cependant, en 2001, sous l'impulsion du nouveau Président, la Direction générale a vu ses missions évoluer dans trois directions :

- L'animation, avec le cabinet de la Présidence, de groupes de réflexion auxquels participent les élus, visant à préparer les évolutions à court et moyen termes du SYCTOM. Ces groupes concernent la politique énergétique, les filières de valorisation et les relations internationales.

- L'appui technique aux élus qui interviennent et représentent le SYCTOM dans les différentes instances associatives auxquelles il participe : Observatoire des déchets d'Ile-de-France (Ordif), Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux (AGTHM), Cercle national du recyclage (CNR), AMF (Association des Maires de France), Association internationale sur les déchets solides (ISWA)...

- Les études et missions de prospective dans le cadre de groupes de travail associant les principaux organismes et les services de l'Etat concernés par la valorisation et le transport des déchets : Région Ile-de-France, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Port autonome de Paris, SNCF. Ces missions visent à préparer l'avenir, poser les fondements des politiques nouvelles et faire émerger les synergies nécessaires à l'amélioration continue de la gestion des déchets de l'agglomération parisienne. Les interventions de la Direction générale se sont ainsi concentrées sur deux enjeux majeurs fixés par le comité : le développement des transports alternatifs et celui de la diversification des modes de traitement avec la méthanisation.



Visite d'élus berlinois.

SYCTOM : une expertise reconnue au plan international

En 2001, le SYCTOM a mené un important travail de réflexion sur l'évolution des relations internationales et les réponses à apporter aux différentes sollicitations dont lui-même ou ses villes adhérentes font l'objet de la part de grandes villes étrangères.

En effet, le SYCTOM bénéficie d'une expertise reconnue à l'étranger. Ainsi, cinq de ses

cadres ont été agréés en tant qu'experts auprès de la Commission européenne.

Par ailleurs, son indépendance et sa neutralité à l'égard des opérateurs privés, son expérience de maître d'œuvre et sa culture de service public en font un interlocuteur privilégié pour de grandes villes qui cherchent à améliorer ou renforcer la gestion de leurs déchets ménagers. En 2001, le SYCTOM a ainsi assisté la ville de Paris dans l'élaboration d'un projet de coopération avec celle de Moscou portant sur l'organisation et le traitement des déchets, ainsi que sur la gestion de l'intercommunalité. ■

La Direction de cabinet

Créée lors de la mise en place de la nouvelle mandature, la Direction de cabinet témoigne de la forte volonté d'implication qui anime les nouveaux élus du syndicat au service des 90 communes adhérentes.

En effet, si le SYCTOM doit apporter des réponses techniques aux problèmes de traitement des déchets, il doit aussi le faire selon des orientations et une stratégie définies par élus. Principal collaborateur du Président, le Directeur de cabinet représente ainsi un interlocuteur politique permanent qui participe, au sein du SYCTOM, à la définition et au respect des engagements pris par le Comité et le Bureau en faveur de l'intérêt général et du développement durable. ■



La Direction technique

La Direction technique est chargée de la construction des nouveaux centres du SYCTOM et de la mise en place des nouveaux équipements et dispositifs liés à l'évolution réglementaire, quand ceux-ci ne relèvent pas des compétences des exploitants.



La Direction technique assure ainsi la mise en œuvre et la concrétisation des grands projets du SYCTOM, qui contribuent à renforcer la prise en compte des facteurs environnementaux et à ancrer le traitement des déchets dans une perspective de développement durable.

En 2001, elle est donc intervenue sur l'ensemble des projets qui caractérisent la politique du SYCTOM. Son action s'inscrit dans le court et le moyen termes :

- **transports alternatifs** : mise en place du transport par voie ferrée des mâchefers du centre de Saint-Ouen, opérationnel depuis août 2001 ;

- **réduction des rejets atmosphériques** : traitements complémentaires des fumées à Saint-Ouen et à Ivry, prévus pour être opérationnels avant 2005 ;

- **création d'un nouveau centre multifilière** : lancement du chantier pour le projet de centre ISSÉANE, en remplacement de l'actuelle usine d'Issy-les-Moulineaux, qui entrera en service en 2005 ;

- **développement du tri** : réalisation du futur centre de tri de Nanterre. La direction technique a également engagé les études préparatoires pour la réalisation de huit nouveaux centres de tri, dont quatre sur Paris ;

- **nouvelles filières de traitement** : étude pour la réalisation de deux centres de méthanisation d'une capacité globale de 215 000 tonnes, dont la mise en fonctionnement est prévue pour 2006 ;

- **valorisation des sous-produits de l'incinération** : études en vue de l'amélioration des filières de valorisation des mâchefers et

poursuite des travaux en vue de la mise en place du recyclage des REFOM (Résidus de l'épuration des fumées d'incinération), dont la mise en application est prévue pour 2004.

Les transports alternatifs et le traitement des fumées contribuent à renforcer la maîtrise des impacts environnementaux liés au traitement des déchets ou à leur transport. La réalisation d'ISSÉANE, l'ouverture de nouveaux centres de tri, le développement de la méthanisation ou encore le recyclage des REFOM attestent de la volonté du SYCTOM de développer la valorisation matière et de réduire la part des déchets ultimes destinés au stockage, y compris pour les déchets générés par la valorisation énergétique.



Futur centre de tri de Nanterre.

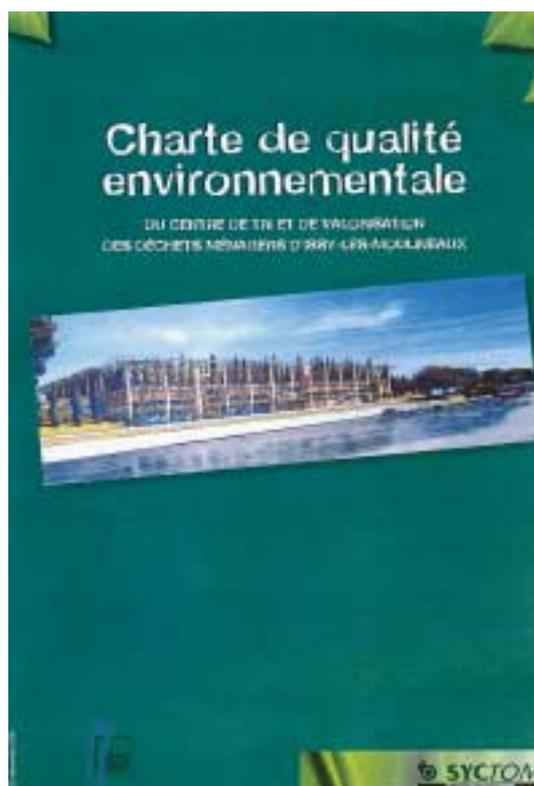
L'acceptabilité des équipements

Dans la mise en œuvre des grands projets du SYCTOM, la Direction technique doit désormais prendre en compte un nouveau facteur, de nature à perturber ou à retarder la réalisation d'équipements d'intérêt général. L'acceptation par les riverains d'une installation de traitement de déchets apparaît ainsi comme une question stratégique pour l'avenir.

On constate en effet, notamment en zone urbaine, une sensibilisation accrue des associations de protection de l'environnement et des populations sur ce thème. Ce phénomène a conduit le SYCTOM à accorder une attention particulière à l'intégration architecturale des projets et à leurs impacts environnementaux, ainsi qu'à développer les actions d'information et de concertation. La charte de qualité environnementale signée avec la ville d'Issy-les-Moulineaux pour le centre ISSÉANE témoigne de cette priorité. Le SYCTOM a ainsi multiplié les démarches qui témoignent de sa double volonté de transparence et de préservation de l'environnement. Cette évolution va dans le bon sens quand elle permet une meilleure compréhension des projets. Mais elle a aussi ses limites et il importe que tous les acteurs concernés, parmi lesquels l'Etat, prennent aussi leurs responsabilités et s'engagent, aux côtés du SYCTOM, dans le soutien à cette mission de service public et dans la défense de l'intérêt général. ■



Le Pavillon d'information du centre ISSÉANE.



La charte de qualité environnementale signée avec la ville d'Issy-les-Moulineaux pour le centre ISSÉANE.

La Direction des Services des et des

Créée en 2000, cette Direction est responsable du bon fonctionnement des centres du SYCTOM. Ses domaines d'intervention couvrent l'ensemble du processus de traitement des déchets, depuis le développement des collectes sélectives jusqu'à la gestion des flux de déchets destinés à la valorisation.



Un nouveau système informatique pour peser les véhicules a été créé à l'initiative du SYCTOM.

La Direction des Services de l'Exploitation et des Relations avec les Communes est ainsi responsable de la définition, de la mise en œuvre et du contrôle de l'exécution des marchés d'exploitation.

Elle définit l'ensemble des règles et procédures de fonctionnement qui s'appliquent à chaque centre du SYCTOM – ou avec lequel travaille le SYCTOM – et veille à leur mise en application par les exploitants.

Par ailleurs, son département gestion des marchés et contrôle de gestion organise les pesées aux entrées des centres puis établit la facturation pour chaque commune adhérente, en collaboration avec le département informatique.

La Direction assure également une mission qualité sur l'ensemble des phases de traitement dont le but est d'accroître la maîtrise des impacts liés à l'ensemble des activités d'un centre d'exploitation.

Afin d'optimiser la qualité des flux de déchets entrants, la Direction intervient aussi auprès des communes, par le biais du bureau des relations avec les communes, pour faciliter la mise en place des collectes sélectives et en renforcer le niveau de qualité.

Ce service est à la disposition des adhérents pour toute information concernant l'utilisation des installations.

Enfin, cette Direction participe à la définition de la stratégie de gestion des flux, suit les plans d'élimination des déchets, élabore et assure le suivi du schéma directeur informatique, des tableaux de bord et de la certification qualité.

Exploitations Relations avec les Communes

Les faits marquants de l'exploitation en 2001

- Le renouvellement du marché d'exploitation du centre de tri d'Ivry-Paris XIII, qui s'est opéré en décembre 2001, a impliqué d'importants changements dans le fonctionnement du centre. Pour s'adapter à la disparition quasi totale du flux mono-matériau de journaux magazines, le fonctionnement sera étudié avec un objectif de traitement de 40 000 tonnes de collectes multimatériaux. Les prescriptions concernant le respect des règles d'hygiène et de sécurité ont été renforcées et de nouvelles procédures ont été mises en place pour assurer la traçabilité des flux de déchets et pour accroître le niveau de qualité à tous les stades de fonctionnement du centre.

Par ailleurs, ce sont les services du SYCTOM qui assurent désormais la gestion des recettes.

- Après une première année de mise en route, le programme de gestion informatisée des pesées (GIP-GIPSIE) a atteint sa vitesse de croisière en 2001. Ce nouveau système informatique de pesage des véhicules de collecte et de transport des déchets ménagers, spécialement créé à l'initiative du SYCTOM, permet de contrôler et de communiquer précisément les tonnages déversés par les communes. Cette application informatique s'intègre dans le cadre d'une réflexion globale sur l'amélioration de la gestion des pesées (transparence et traçabilité) avec pour projet à moyen terme la certification Iso 9000 du service et la transmission des données aux communes par Intranet.

- La réflexion sur les actions engagées en vue d'améliorer la qualité des collectes sélectives se sont poursuivies en 2001 : sensibilisation des ambassadeurs de tri, amélioration des procédures de déclasserement permettant aux communes d'identifier l'origine des lots déclassés et d'envisager des actions correctives auprès des usagers.

- La mise en place de "l'assurance qualité fournisseurs" avec la papeterie Chapelle Darblay, repreneur exclusif des journaux et magazines, a été étendue à tous les exploitants des centres du SYCTOM, ainsi qu'à ceux des centres privés auxquels le SYCTOM a recours. Cette démarche vise à améliorer la qualité des lots de déchets destinés à la valorisation matière. Elle conduit chaque exploitant à opérer un certain nombre d'actions correctives en échange d'un allègement des contrôles de la filière sur le matériel livré.

- La Direction a poursuivi les réflexions en vue de la mise en place de la collecte des papiers de bureau. Un marché pour le tri a été passé et les communes qui souhaitent mettre en œuvre la collecte des papiers de bureau sur leur territoire disposent désormais d'une filière opérationnelle.

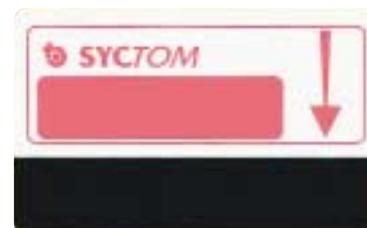
- Les comités de suivi des collectes sélectives ont poursuivi leurs travaux. Ceux-ci concernent :

- le suivi global de la valorisation matière ;
- le suivi du plan de développement des centres de tri existants et à construire ;
- le suivi des coûts de la collecte sélective avec la barème Eco-Emballages.

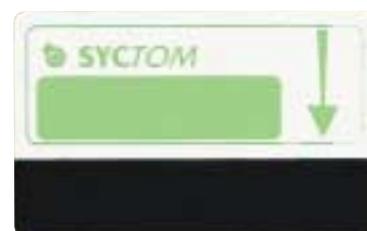
Après avoir engagé la démarche en 2000, la société Generis a obtenu la certification Iso 14 000 pour le centre de Romainville. ■

Gestion des pesées

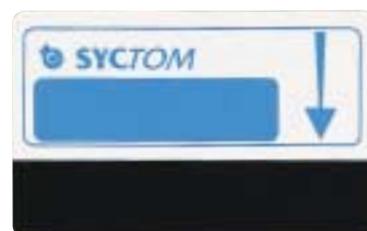
Le système de pesée informatisé au centre d'Ivry-Paris XIII.



Le rouge correspond aux objets encombrants.



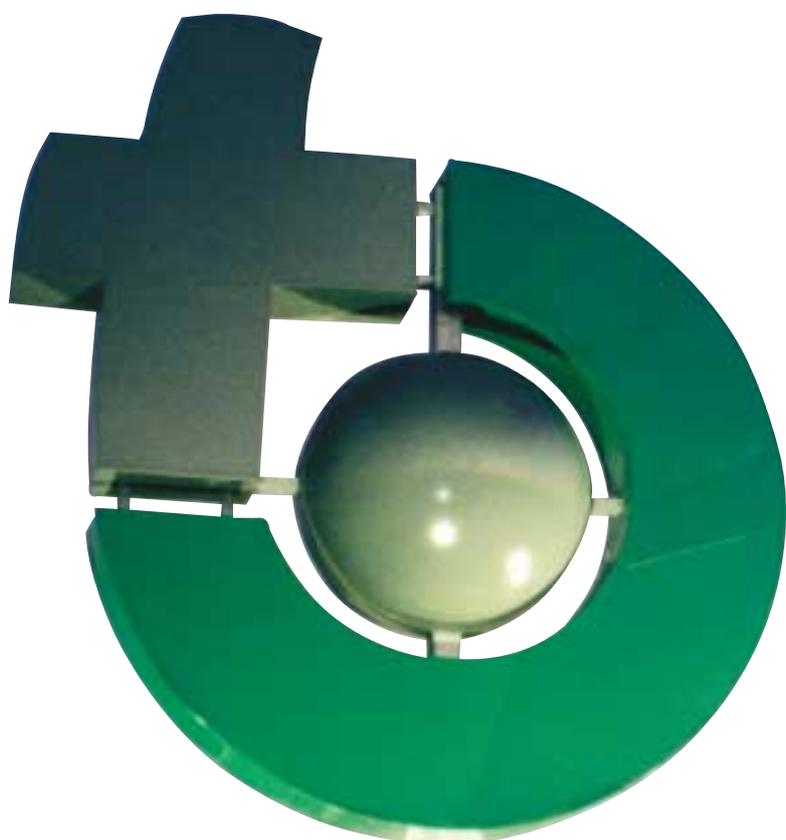
Le vert correspond à la collecte sélective.



Le bleu correspond aux ordures ménagères.

Le Secrétariat général, la Direction administrative et financière

*Election d'un comité technique paritaire, mise en place des 35 heures
et vigilance accrue au niveau des marchés publics :
tels sont les événements qui ont marqué l'année 2001 pour cette Direction,
qui assure l'organisation et la gestion quotidienne du syndicat.*



La Direction administrative et financière organise en particulier les séances du Bureau, du Comité et de la Commission d'appel d'offres. Mais ses missions concernent également les ressources humaines, la logistique, les finances et les marchés publics.

La vie institutionnelle : au cours de l'année 2001, le Comité du SYCTOM s'est réuni quatre fois pour prendre des décisions destinées à assurer la vie du syndicat et exécuter ainsi les missions qui lui ont été confiées, et ce au travers du changement de mandature.

Suite aux élections municipales en mai 2001, le SYCTOM a pu élire son nouveau Président, M. François Dagnaud, qui a pris la succession de M. Philippe Dominati.

La volonté de cette nouvelle mandature est d'avoir un fonctionnement plus collectif de l'exécutif élu, qui entraîne notamment des réunions de bureau plus nombreuses afin de préparer les comités, ainsi que la constitution de groupes de travail spécifiques. Cette évolution a justifié la mise en place d'une mission "Vie institutionnelle" (effective en 2002). Au près du secrétaire général, elle se dissociera du département administratif et pourra prendre en charge l'accroissement notable des responsabilités administratives autour de la vie syndicale.



Vote au Comité du SYCTOM.

Ressources humaines : En 2001, 202 jours de formation ont été dispensés aux agents du syndicat autour de 63 actions de formation (hors préparation au concours et formation initiale). Par ailleurs, 2001 a marqué une étape importante en matière de ressources humaines, avec l'organisation de l'élection d'un comité technique paritaire. Regroupant les représentants du personnel et de l'administration, ce comité s'est prioritairement intéressé à la mise en place des 35 heures. Sa création s'intègre dans une dynamique de rationalisation de la

gestion des ressources humaines, rendue nécessaire par l'accroissement du nombre de collaborateurs du SYCTOM.

Logistique : Elle concerne la gestion de tous les équipements et locaux, qui est placée sous la responsabilité de cette direction. De par son action interne, elle doit contribuer au bon fonctionnement des services.

Les finances : Le département financier gère le budget, encaisse la redevance auprès des communes et assure la gestion

de la trésorerie, la négociation des emprunts et le paiement des prestations réalisées par le SYCTOM.

Les marchés publics : Il s'agit d'un secteur particulièrement sensible, compte tenu des montants engagés ainsi que des enjeux liés aux projets. Conformément à la volonté de la nouvelle présidence, la direction a engagé une importante réflexion dans le but d'accroître la maîtrise des procédures de marché public, avec un niveau de vigilance accru afin de diminuer les risques de contentieux. ■

La Direction de la communication

Mieux faire connaître les actions du SYCTOM et exprimer dans les faits sa volonté de transparence.

La Direction de la communication met en œuvre une multiplicité de moyens et d'actions en vue d'informer les différents publics du SYCTOM : élus, techniciens des collectivités, usagers, journalistes de la presse professionnelle et grand public. Cette volonté d'information et de transparence se concrétise par la mise à la disposition en temps réel d'une très large information, couvrant tous les domaines d'activité du SYCTOM, sur les deux sites Internet : www.syctom-paris.fr et www.syctom-isseane.com. En 2001, ils ont été consultés par près de 20 000 internautes.



En 2001, l'action de la Direction s'est également concentrée sur deux projets majeurs : la refonte éditoriale du journal *SYCTOM Magazine*, qui a remplacé *SYCTOM Le journal*, et la réalisation de supports pédagogiques pour les scolaires. Avec un contenu et une maquette entièrement renouvelée, offrant plus d'espace aux réalités de terrain et à la vie des communes, *SYCTOM Magazine* vise à renforcer l'esprit d'intercommunalité qui doit présider aux relations avec les communes adhérentes.



Par ailleurs, la Direction de la communication, associée notamment à la Direction technique, joue un rôle essentiel dans la mise en place de nouveaux centres de traitement, pour mieux faire comprendre et accepter ces projets par des riverains toujours très soucieux de la qualité de leur environnement. ■

Le degré d'acceptabilité des équipements

L'acceptation par les riverains d'une installation de traitement de déchets ménagers est une question stratégique pour l'avenir. Or, on constate en zone urbaine une sensibilité accrue des associations et de l'opinion publique sur ce thème. Ce phénomène, s'il est mal compris et mal maîtrisé, repousse la construction de nouveaux équipements vers la grande couronne, mettant ainsi en cause le principe de proximité et entraînant inévitablement une hausse des prix.

Si l'esprit d'intercommunalité, l'intégration architecturale et la maîtrise des impacts constituent autant de facteurs d'acceptabilité, l'information joue un rôle prioritaire. En apportant des réponses précises aux questions que se posent les riverains, en multipliant les contacts et les échanges, en présentant de manière détaillée et exhaustive les projets, elle contribue à leur réussite. De ce point de vue, le projet ISSÉANE d'Issy-les-Moulineaux constituera une référence pour ses qualités d'intégration, pour les moyens d'information mis en œuvre et pour la prise en compte des attentes des usagers.



Les partenaires du SYCTOM

Services de l'Etat, organismes publics, collectivités locales ou encore entreprises privées : le SYCTOM est en relation avec de multiples partenaires.

Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable

Il fixe les principes généraux du traitement des déchets par ses directives et apporte des contributions financières via l'ADEME.

L'ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un organisme public, placé sous la tutelle des ministères de l'Environnement, de l'Industrie et de la Recherche. En matière de déchets ménagers, sa mission consiste à aider les collectivités dans la réalisation d'équipements de gestion des déchets.

La Région Ile-de-France

Partenaire essentiel du SYCTOM, qui plaide pour une régionalisation de la gestion des déchets ménagers en Ile-de-France, le conseil régional participe aux investissements du SYCTOM, dans le cadre du contrat "Terres vives" auquel est également associé l'ADEME. Le montant global des soutiens prévus à ce contrat est de 46 M€.

Les conseils généraux

Ils interviennent dans le cadre de l'élaboration et de la révision des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers, qui définissent, à l'échelle de chaque département, les principes directeurs et les moyens à mettre en œuvre pour la gestion des déchets ménagers. Principes et moyens que le SYCTOM se doit de respecter.

Eco-Emballages

Société de droit privé agréée par l'Etat et créée à l'initiative des pouvoirs publics, suite au décret du 1^{er} avril 1992, Eco-

Emballages a pour mission d'accompagner et de soutenir sur tout le territoire la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages ménagers. Son objectif est de valoriser 75 % des emballages ménagers en 2002. Eco-Emballages perçoit une contribution financière de la part des entreprises qui fabriquent et vendent des produits emballés destinés à la consommation des ménages. Ces fonds collectés sont ensuite redistribués aux collectivités pour financer leurs investissements en matière de collecte sélective et de valorisation des emballages ménagers.

La société CHAPELLE DARBLAY, en contrat avec le SYCTOM depuis 1995, rachète à un prix stable les journaux magazines triés dans tous les centres mobilisés par le syndicat.

Les exploitants privés

Tous les centres du SYCTOM sont exploités par des sociétés privées, retenues à l'issue d'une procédure d'appel d'offres.

La société TIRU S.A. exploite les trois centres de valorisation énergétique du SYCTOM. ■



Région Ile-de-France

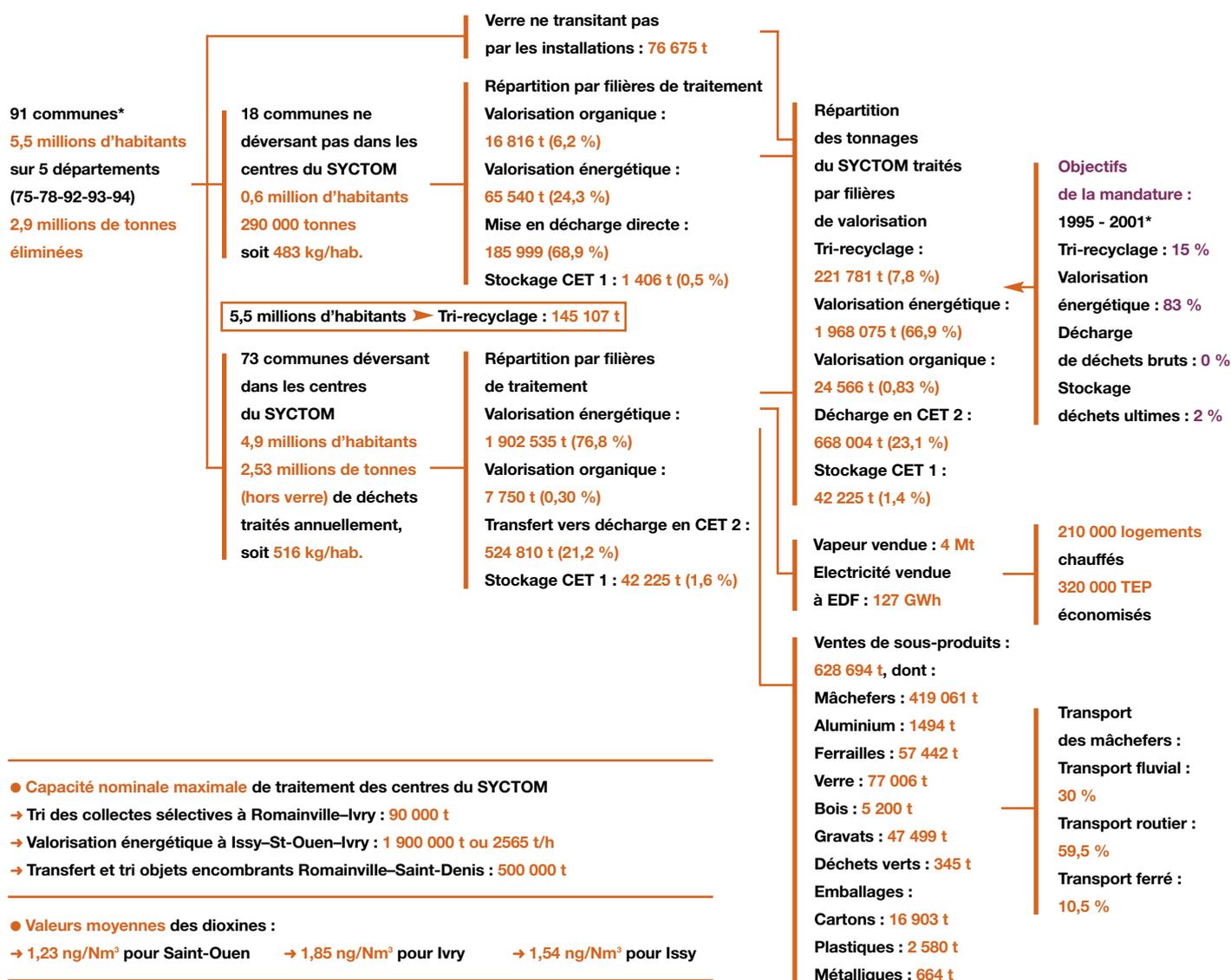


Les chiffres clés 2001

● **BUDGET ANNUEL : 272,4 M€** → Fonctionnement : 177,3 M€ → Dette : 141,6 M€, soit 26,5 €/hab.

● **REDEVANCE : 67,53 € par tonne traitée** (incinération ou mise en décharge) → 0 € par tonne collectée sélectivement → Coût moyen par habitant : 31 €/an

● **MOYENS HUMAINS AU 31.12.2001** → SYCTOM : 101 agents
Exploitants privés des centres de traitement : 614 agents → TIRU S.A. : 411 → GENERIS : 132 → TIRVED : 71



(*) dont une commune cliente.

● Plus de 3 045 000 habitants pratiquent la collecte sélective dans 80 communes dont 9 partiellement

● Centres en projets 2001-2007 : 640 milliards d'euros hors taxes.

→ 2000 - 2003, Centres de tri : Nanterre : 30 à 40 000 t Paris : 4 centres : 125 000 t Seine-Saint-Denis : 3 centres : 30 000 t Val-de-Marne : 1 centre : 10 000 t

→ 1999 - 2005, Reconstruction de l'unité d'Issy : 515 000 t, dont 55 000 t de tri

● Une communication forte : 7 000 visiteurs environ

● 3 Missions locales d'information déchets (Issy, Ivry-Paris XIII, Saint-Ouen et Romainville)

● 2 sites internet : Syctom-paris.fr (41 041 connexions) Syctom-isseane.com (8 618 connexions)

● Syctom Magazine 18 000 ex. lors de chaque parution

● Un réseau informatique et une messagerie interne

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public délimination des déchets

Indicateurs techniques et financiers pour 2001

Nombre de communes	90 + 1 commune cliente	
Nombre d'habitants*	5 435 977	
Nombre moyen d'habitants trieurs au 31 décembre 2001	3 045 248	
Tonnages de déchets livrés :	Ordures ménagères :	2 156 560 t
	Objets encombrants :	172 841 t
Collectes sélectives :	DIB :	53 181 t
	Journaux/magazines :	25 291 t
	Multimatériaux :	66 018 t
	Papiers/cartons :	171 t
	Déchets verts :	7 750 t
	Verre :	76 675 t **
	Déchetterie :	55 950 t
Redevances :	Part population :	4,19 €
	Part tonnages :	58,24 €
Reversement au titre de l'aide à la collecte sélective :	Multimatériaux (sans verre) :	45,73 €/t
	Multimatériaux (avec verre) :	30,49 €/t

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au SYCTOM de l'agglomération parisienne	Marchés publics
Montant annuel global des dépenses SYCTOM (budget de fonctionnement réalisé) :	177,312 M€
Coût global, ramené à la tonne de déchets traités, du service d'élimination des encombrants (traitement ou stockage) :	68,75 € (hors révisions)
Modalités de financement	Contribution des communes et soutien à la collecte sélective
Taux de TVA global réduite	11,70 %
Montant annuel des principales prestations rémunérées sur contrat	136 974 M€
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	Sans objet
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage*	Sans objet
Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés :	
Soutien aux investissements :	9 387,5 €
Soutien à la tonne livrée :	5,07 M€
Valorisation énergétique :	44,95 M€

(*) Dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés.

Les recettes

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2002				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2000		BP 2001	
	Francs	Euros	Francs	Euros
Produits des services du domaine et ventes directes	1 045 000 000,00	159 309 223,01	1 067 600 000,00	162 754 570,80
Dotations, subventions et participations	15 000 000,00	2 286 735,26	36 000 000,00	5 488 164,62
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 060 000 000,00	161 595 958,27	1 103 600 000,00	168 242 735,42

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2002				
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	BP 2000		BP 2001	
	Francs	Euros	Francs	Euros
Emprunts	463 000 000,00	70 583 894, 98	660 496 000,00	100 691 966,09
Subventions	0, 00	0,00	5 500 000,00	838 469,59
FCTVA	12 500 000,00	1 905 612,72	4 800 000,00	731 755,28
Amortissements des immobilisations	92 000 000,00	14 025,31	95 000 000,00	14 482 656,64
Virement fonctionnement (autofinancement)	68 700 000,00	10 473 247,48	20 000 000,00	3 048 980,34
Total des recettes d'investissement	636 200 000,00	96 988 064,77	785 796 000,00	119 793 827,94